Édouard BIOT

Recherches sur les MŒURS DES ANCIENS CHINOIS, d'après le Chi-king

Recherches sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le Chi-king

à partir de :

Recherches sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le Chi-king

par Édouard BIOT (1803-1850)

Journal Asiatique, 1843, série 4, tome 2, pages 307-355 et 430-447.

> Édition en format texte par Pierre Palpant www.chineancienne.fr septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Constitution physique des Chinois

Habillements

Constructions et habitations

Chasse

Pêche

Culture et pacage

Nourriture habituelle et préparation des substances alimentaires

Métaux employés

Matières travaillées

Armes — Guerre

Organisation générale du gouvernement — Dignités

Croyances religieuses

Sorts — Augures

Astronomie primitive

Cérémonies et solennités religieuses

Formalités du mariage

Mœurs intérieures

Punitions

Proverbes et préjugés

*

DOCUMENTS HISTORIQUES

a

p.307 Le *Chi-king* est l'un des ouvrages les plus remarquables, comme tableau de mœurs, que nous ait transmis l'Asie orientale, et, en même temps, c'est un de ceux dont l'authenticité peut être le moins contestée. On sait que ce livre sacré de vers est un recueil dans lequel Confucius a rassemblé, sans beaucoup d'ordre, des odes ou chansons, toutes antérieures au VIe siècle avant notre ère, et qui se chantaient en Chine dans les cérémonies, dans les fêtes, et aussi dans l'habitude de la vie privée, comme les compositions des premiers poètes de notre Europe se chantaient dans l'ancienne Grèce. Le style de ces odes est simple ; le sujet en est varié, et elles nous représentent en réalité les chants nationaux du premier âge de la Chine.

Le *Chi-king* fut brûlé à l'époque de l'incendie général des livres anciens, attribué à Thsin-chi-hoang, au IIIe siècle avant notre ère ; mais les pièces chantées et rimées qui le composent durent se conserver dans la mémoire des lettrés et du peuple bien plus aisément que les diverses parties des autres ouvrages sacrés. Aussi, à la renaissance des lettres sous les Han, au IIe siècle avant notre ère, le p.308 *Chi-king* se retrouva presque complet, tandis que le *Li-ki* et d'autres ouvrages sacrés ont éprouvé de graves altérations. La découverte, récente à cette époque, de l'encre de Chine et du papier, permit de multiplier les copies, et le texte fut commenté par plusieurs savants lettrés. Ces commentaires nous sont parvenus, et, à défaut d'anciens manuscrits, dont la conservation est impossible avec la mauvaise qualité du papier chinois, ces mêmes commentaires, écrits dans un temps peu éloigné de l'époque de la première rédaction du *Chi-king*, nous

sont des garants certains que le texte primitif n'a pas été altéré par les copistes, depuis l'antiquité jusqu'à nous.

Il est évident que ce recueil de pièces, toutes parfaitement authentiques et d'une forme généralement simple et naïve, représente les mœurs des anciens Chinois dans leur pure nature, et qu'il offre à celui qui veut faire une étude de ces mœurs, une mine plus facile à exploiter que les livres historiques, tels que le Chou-king, le Tso-tchouen, le Koue-iu, où les faits relatifs aux mœurs et à la constitution sociale des anciens Chinois sont comme noyés au milieu de longs discours moraux. Il existe, comme on le sait, deux recueils spéciaux des anciens usages, le Li-ki, ou recueil des rites proprement dit, qui a été classé parmi les livres sacrés, et le Tcheou-li, ou rites des Tcheou. Une traduction fidèle de ces deux ouvrages jetterait un grand jour sur les anciens usages des Chinois ; mais leur étendue et la concision extrême du texte entourent ces traductions de grandes p.309 difficultés. On ne peut établir d'une manière certaine le sens de lisant et discutant les chaque phrase, qu'en commentaires joints aux éditions impériales. M. Stanislas Julien nous fait espérer la traduction du Li-ki; mais ce vaste travail lui demande une longue préparation, et exigera peut-être des années avant d'être complètement achevé. En attendant la publication si désirable de cette traduction, en attendant celle du Tcheou-li, que j'ai entreprise ; celles du Tso tchouen et du Koue*iu*, qui seront peut-être tentées un jour par quelques patients sinologues, j'ai concentré dans ce mémoire mes investigations sur le Chi-king, dont la lecture est au moins grandement facilitée par la traduction latine de Lacharme. Cette traduction, effectuée en Chine par ce missionnaire, au XVIIIe siècle, a été publiée par les

soins zélés de M. Mohl; et si l'on peut y relever des inexactitudes, parce que Lacharme paraît avoir travaillé en grande partie sur la version mantchoue du *Chi-king*, par compensation, on doit au savant missionnaire une suite de notes extraites des commentaires, et très utiles pour l'éclaircissement des allusions historiques, ainsi que pour l'identification probable des animaux et des végétaux cités dans le texte, avec ceux que nous connaissons.

J'ai exploré le *Chi-king* comme un voyageur, au VIe siècle avant notre ère, aurait pu explorer la Chine; et, pour mettre de l'ordre dans mes notes, j'ai classé les faits analogues que j'ai pu recueillir, sous divers titres qui divisent mon travail en autant de petits _{n 310} chapitres séparés. J'ai indiqué pour chaque citation l'ode où elle était prise, et j'ai composé ainsi une sorte de table raisonnée du Chi-king. Celle forme permettra au lecteur d'envisager aisément les rapprochements que j'ai pu obtenir ; il pourra les vérifier, s'il le désire, dans le texte, que j'ai soigneusement consulté, ou au moins dans la traduction de Lacharme, il pourra de même vérifier, dans le texte ou les traductions publiées, les citations accidentelles que j'ai extraites du Chou-king, de l'Y-king, cet ancien ouvrage divinatoire, au moins aussi ancien que le Chou-king; enfin du curieux livre de Meng-tseu. Il assistera ainsi au premier âge de la Chine, et contemplera à son aise le spectacle des mœurs primitives de cette société si différente de celles qui se trouvaient alors en Europe et dans l'Asie occidentale, dans la partie du globe désignée sur nos cartes par le nom de Monde connu des anciens.



Constitution physique des Chinois

a

L'épithalame de la princesse de Thsi (partie I, chap. V, ode 3 ¹) nous donne le portrait d'une beauté chinoise de cette époque. Il y est dit :

« Les mains de la mariée sont aussi délicates que les pousses _{p.311} nouvelles des plantes. La peau de son visage est comme de la graisse gelée. Son cou est comme un long ver blanc. Ses dents sont comme l'ivoire des graines de courge. Elle a une tête de cigale, et des sourcils minces comme les antennes d'un bombyx ailé.

La forme de la tête, comparée à celle dune cigale ou d'une sauterelle, indique évidemment le bombement des tempes, trait caractéristique des portraits que nous avons des Chinois actuels. Les sourcils minces et longs étaient un signe de longue vie, comme cela est dit ode 3, ch. II, p. II. Dans l'ode 3, p. I, ch. IV, la beauté d'une princesse de Weï est célébrée en des termes analogues. On vante la blancheur de ses tempes, l'éclat de ses cheveux noirs, semblables aux nuages. La couleur noire des cheveux est, comme on le sait, habituelle parmi les Chinois de nos jours. Trois odes appellent la nation chinoise « la nation aux cheveux noirs » (p. II, ch. I, ode 6, et p. III, ch. III, odes 3 et 4). Cette désignation, qui se retrouve dans les premiers chapitres du *Chou-king*, ainsi que dans le livre de Meng-tseu, le *Tso-tchouen* et autres anciens ouvrages, est encore usitée aujourd'hui dans les publications

¹ Les Chinois désignent chaque ode du Chi-king par les caractères qui la commencent.

Ainsi l'ode que le site isi se nomme Tabay l'an lei préféré depner le numéro des edes

Ainsi, l'ode que je cite ici se nomme *Tchou-kan*. Jai préféré donner le numéro des odes d'après la traduction de Lacharme, afin que mes citations puissent être aisément vérifiées par les personnes qui ignorent le chinois.

officielles. Les récits des missionnaires nous apprennent que tout individu dont les cheveux et les yeux ne sont pas noirs, est immédiatement reconnu en Chine pour étranger. Dans l'ode 9, chap. VII, part. I, le teint d'une belle femme et comparé à la couleur de la fleur d'un arbre analogue au prunier. On estimait, pour les hommes, p.312 « le teint très coloré, comme si le visage avait été frotté de rouge de plomb » (minium) (p. I, ch. II, ode 5).

On ne trouve dans le *Chi-king* aucun renseignement sur la taille de l'homme; mais j'ajouterai ici une citation de Meng-tseu (liv. II, ch. VI, 5), où il est dit que Wen-wang passait pour avoir eu 10 *tchi*, et Tching-thang 9 *tchi*. Celui qui parle se donne 9 *tchi* et 4 dixièmes. D'après les mesures d'Amyot, t. XIII des *Mémoires des Missionnaires*, le *tchi*, ou pied chinois, du temps des Tcheou, était de 20 centimètres environ. Les trois nombres précédents correspondent donc à 2 mètres, 1,80 mètre et 1,88 mètre. L'interrogateur de Meng-tseu cite ces grandeurs comme remarquables; et de là on peut présumer, avec vraisemblance, que la taille de l'homme na pas sensiblement varié en Chine depuis les anciens temps.

Habillements

@

Les officiers avaient six sortes d'habillements différents, pour les diverses saisons ou époques de l'année (p. I, ch. X, ode 9.). Les princes en avaient sept (p. I, ch. X, ode 9). A la cour de Wenwang (Chen-si), les officiers portaient des habits de laine, brodés en soie de cinq manières différentes (p. I, ch. II, ode 7). Dans plusieurs cours, le vêtement qui se portait par-dessus était garni d'une fourrure en poil de léopard (p. I, ch. VII, ode 6; p.313 ch. X,

ode 7, et ch. XIII, ode 1.). Dans le Chen-si (p. I, ch. II, ode 5), le roi de Thsin portait un vêtement en poil de renard, avec un pardessus en soie brodée. Des habillements semblables, en peau de renard, étaient portés par les officiers, à la cour de Pii (Ho-nan boréal) (p. I, ch. III, ode 12). Les habillements des princes étaient généralement en soie brodée (p. I, ch. XIV, ode 1; p. IV, ch. I, art. 3, ode 7). La couleur rouge était adoptée, par les Tcheou, pour les vêtements des princes et des officiers de la cour impériale (p. I, ch. 14, ode 2, et p. II, ch. III, ode 5). Les officiers de la cour des princes portaient un collet rouge à leur habit (p. I, ch. X, ode 3).

Le prince portait un bonnet de peau orné de pierres précieuses (p. I, ch. V, ode 1). Les officiers avaient, en été, un chapeau tressé avec la paille de la plante *tai*, et, en hiver, un chapeau de toile noire (p. I, ch. XIV, ode 3, et p. II, ch. VIII, ode 1). Les cultivateurs avaient, en été, des chapeaux de paille (p. IV, ch. I, art. 3, ode 6). Ces chapeaux s'attachaient avec des rubans (p. I, ch. VIII, ode 6), comme les chapeaux des Chinois actuels. Une princesse du royaume de Weï (p. I, ch. III, ode 2) a sa robe de dessus de couleur verte, et sa robe de dessous de couleur jaune. En temps de deuil, le chapeau et les vêtements devaient être de couleur blanche (p. I, ch. XIII, ode 2).

Hors de la cour, les vêtements étaient de couleur variée, sauf la couleur rouge. On portait des $_{\rm p.314}$ bonnets noirs en peau (p. I, ch. XIV, ode 3 $^{\rm 1}$). Les ceintures étaient en soie de couleur variée (p. I, ch. XIV, ode 3), fixées par une agrafe (p. I, ch. VII, ode 9); elles étaient très longues. Les hommes et les femmes riches attachaient aux extrémités de ces ceintures des pierres précieuses (p. II, ch. II, ode 4, et p. I, ch. VI, ode 10; p. I, ch. V, ode 5). Lorsqu'un

homme riche voulait bien recevoir ses amis qui le visitaient, il leur donnait des pierres précieuses pour garnir leur ceinture (p. I, ch. VII, ode 8, et ch. VI, ode 10).

Les princes du sang portaient des souliers rouges (p. I. ch. XV, ode 7, et p. III, ch. III, ode 7), brodés d'or (p. II, ch. III, ode 5). En général, on portait, en été, des souliers de toile de la plante ko (espèce de chanvre) (p. I, ch. VIII, ode 6, et p. II, ch. V, ode 9), et, en hiver, des souliers de cuir. Dans deux odes (p. I, ch. IX, ode 1, et p. II, ch. V, ode 9), des hommes des districts orientaux se plaignent d'être réduits par la misère à n'avoir que des souliers de toile en hiver. Les femmes de la classe ordinaire portaient des robes sans teint, et un voile ou coiffe de couleur grisâtre (p. I, ch. VII, ode 19).

Les princes et les dignitaires avaient habituellement des pendants d'oreille (p. I, ch. V, ode 1, et p. II, ch. VIII, ode 1). L'ode 3, ch. IV, p. I, critique la toilette recherchée d'une dame chinoise qui a des lames d'or dans les nattes de ses cheveux, et six pierres précieuses à chacun de ses pendants d'oreille. p.315 Son peigne est d'ivoire, et sa robe, brodée en soie de diverses nuances. L'ode dit qu'elle n'a pas de faux cheveux ; qu'elle n'a que ses cheveux noirs, épais comme les nuages. La toilette des dames chinoises se faisait devant un miroir, qui devait être métallique (p. I, ch. III, ode 1).

Les femmes des dignitaires repliaient leurs cheveux sur les côtés de la tête, ou elles les frisaient (p. II, ch. VIII, ode 1). En signe de tristesse, elles laissaient leurs cheveux épars (p. II, ch. VIII, ode 2). Les veuves devaient couper leurs cheveux (p. I, ch.

¹ Voyez pour cette ode la note du Commentaire impérial.

IV, ode 1), en conservant seulement une mèche de chaque côté de la tête.

Les enfants des riches avaient, à leur ceinture, une aiguille d'ivoire qui servait à en défaire le nœud quand ils se déshabillaient (p. I, ch. V, ode 6). Ils portaient aussi un anneau d'ivoire (même ode). Jusqu'à la majorité, leurs cheveux étaient relevés, en deux faisceaux, sur le sommet de la tête (p. I, ch. VIII, ode 7). On sait que cette coiffure bifurquée est maintenant celle des servantes chinoises, désignées souvent, à cause de cette particularité, par un caractère qui a la forme de notre Y. A seize ans, les enfants prenaient le chapeau *pien* (même ode).

Les hommes et les femmes se pommadaient les cheveux (p. I, ch. V, ode 8), et portaient à leur côté un peigne d'ivoire (p. I, ch. IX, ode 1). On sait que l'usage d'avoir la tête rasée a été importé en Chine, par les Tartares mantchoux, au XVIIe siècle. Un voyageur récent, M. Tradescant Lay, a remarqué p.316 la saleté habituelle des cheveux des enfants chinois, et il dit même que leurs cheveux sont de nature à se feutrer aisément, ce qui produit une maladie désagréable 1. C'était probablement pour éviter ce feutrage que les gens aisés portaient sur eux un peigne, aux temps décrits par le *Chi-king*.

Constructions et habitations

@

Les murs des maisons se bâtissaient habituellement en terre. Pour les fondations, on battait fortement le sol dans l'emplacement des murs projetés (p. II, ch. IV, ode 5). Sur cet emplacement, on

¹ Chinese as they are, by Tradescant Lay, 1840.

posait des châssis de quatre planches, dont deux répondaient aux deux faces du mur, et que l'on dressait à l'aide du fil à plomb (p. III, ch. I, ode 3). L'intervalle de ces planches se remplissait de terre détrempée et apportée dans des corbeilles (même ode). On damait cette terre avec des masses en bois. On faisait ainsi une longueur de mur d'une certaine hauteur, et on raccordait les diverses parties en nivelant celles où il manguait de la terre, et retranchant ce qui était de trop (même ode. Voyez aussi l'ancien Diction. Eul-ya, ch. IV). Ensuite, on replaçait plus haut les châssis, pour faire la partie supérieure du mur. C'était précisément, comme on le voit, le genre de construction connu sous le nom, de pisé dans le midi de la France. Fou-yu, ministre de l'empereur Wouting, de la dynastie _{p.317} Chang, avait d'abord été maçon en pisé (Chou-king, ch. Yu-ming). Les travailleurs s'encourageaient par des cris. Pour la fondation d'une ville, pour la construction d'un édifice considérable, le son du tambour donnait le signal du commencement et de la fin du travail (p. III. ch. I, ode 3).

Les poutres étaient en bois de bambou, en bois de pin (p. II, ch. IV, ode 5), ou de cyprès (p. IV, ch. II, ode 4 in fine). On les coupait et on les aplanissait. Le châssis des portes se faisait également en bois (p. IV, ch. III, ode 5). Les pauvres se bâtissaient des cabanes en mauvaises planches (p. II, ch. IV, ode 4). Au XIVe siècle avant notre ère, les habitants de la Chine occidentale n'avaient pas de maisons; ils vivaient dans des cavernes ou grottes. Un conduit, percé dans le haut de la voûte, servait de cheminée pour le dégagement de la fumée. Telle était la première demeure de Tan-fou, appelé autrement Kou-koung, l'aïeul de Wen-wang, qui habitait le pays de Pin, district actuel de Foung-tsiang-fou, du Chen-si (p. III, ch. I, ode 3).

« Tan-fou, dit cette ode, vivait dans une caverne semblable à un four à poterie ; il n'y avait pas encore de maison.

Cependant une autre ode (p. III, ch. II, ode 6) attribue à un chef précédent du même pays, nommé Koung-lieou, des constructions assez étendues, telles que de grandes étables, de grandes bergeries. D'après le *Chi-king* (p. III, ch. I, ode 3) et Meng-tseu (liv. I, ch. II, art. 19). les premiers établissements des Chinois dans les pays occidentaux p.318 furent détruits par les Tartares. Tan-fou, le descendant de Koung-lieou, fut obligé de se retirer, et de transporter sa tribu au sud de sa première résidence. Il fonda alors la nouvelle ville dont l'ode 3, chapitre I, partie III, donne la description, et reprit, avec son peuple, ses travaux agricoles interrompus par les ravage de l'ennemi.

Les portes des maisons faisaient face au midi ou au couchant (p. II, ch. IV, ode 5), en moyenne au sud-ouest. On les orientait en observant l'ombre du soleil à midi, ou par le passage d'une étoile connue au méridien (p. I, ch. IV, ode 6). En hiver, les cultivateurs bouchaient ordinairement leur porte avec de la boue (p. I, ch. XV, ode 1), pour se garantir du froid.

Le sol de la maison était égalisé en le battant ; on le recouvrait de grandes herbes sèches, sur lesquelles on plaçait des nattes de bambou, qui servaient de lit pour dormir (p. II, ch. IV, ode 5). Les individus aisés plaçaient, à l'angle sud-ouest de leurs maisons, une salle particulière appelée salle des ancêtres (p. I, ch. II, ode 4). Elle était ornée de colonnes en bois, comme la salle d'entrée. Le souverain, les princes, les grands officiers, avaient seuls le droit d'élever un bâtiment particulier pour y faire les cérémonies en l'honneur de leurs ancêtres (p. III, ch. I, ode 6 ; p. IV, ch. I, art. 2,

ode 8 ; p. IV, ch. 2, ode 4, et p. IV, ch. 3, ode 5 1). Un chemin conduisait à ce $_{p.319}$ bâtiment (p. I, ch. XII, ode 7), et ses abords devaient être soigneusement nettoyés d'épines (p. I, ch. XII, ode 6).

Les villes étaient entourées d'un mur en terre, et d'un fossé qui était d'abord creusé en avant, et fournissait la terre du mur (p. III, ch. III, ode 7, et ch. I, ode 10). On lit dans le *Y-king*, art. 11 : « Le mur retombe dans le fossé, s'il est mal fondé. »

Chasse

@

Dans ces temps de civilisation encore naissante, la chasse était un moyen important de subsistance pour les pionniers qui allaient défricher les forêts. L'arme habituelle de chasse était l'arc avec la flèche. Les arcs étaient en bois sculpté (p. III, ch. II, ode 2), et garnis de soie verte (p. IV, ch. IV, ode 4), probablement pour les préserver de l'humidité. On les renfermait dans un fourreau de cuir (p. I, ch. VII, ode 4, et p. II, ch. 8, ode 2). Ceux des princes du sang étaient peints en rouge, couleur des Tcheou. A certaines époques de l'année, on célébrait la cérémonie du tir de l'arc : chaque tireur avait quatre flèches à tirer au but (p. III, ch. II, ode 2). Pour tendre l'arc et tirer la flèche, le chasseur ou tireur d'arc passait un anneau de métal au pouce de sa main gauche, et rejetait son vêtement sur l'autre bras (p. II, ch. III, ode 5).

Les chasseurs isolés chassaient l'oie ou le canard sauvage (p. I, ch. VII, ode 8), le sanglier (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6), le loup (p. I, ch. VIII, ode 2), p.320 le renard (p. I. ch. XV,

¹ Voyez aussi la note de Lacharme sur l'ode 7, ch. XII, p. I. d'après le *Li-ki*.

ode 1), à la première lune, autrement au commencement de notre année ; le lièvre (p. II, ch. V, odes 3, 4 et 5). Ils se servaient de chiens (p. I, ch. VIII, ode 8, et p. II, ch. V, ode 4).

Les grandes chasses des chefs se faisaient en battue. On entourait les bois avec de grands filets à sacs, fixés à terre par des piquets, et destinés spécialement à prendre les lièvres que les rabatteurs forçaient de s'y jeter (p. I, ch. I, ode 7). On mettait aussi le feu aux herbes d'une grande plaine pour réunir le gibier sur un point déterminé, où on le tuait aisément à coups de flèche. On voit la description d'une chasse de ce genre, partie I, chapitre VII, odes 3 et 4. Le chef, monté sur un char à quatre chevaux, tue à son aise le gibier ainsi ramassé. L'ode 4 fait l'éloge de son courage, et dit qu'il lutte contre les tigres la poitrine nue.

Quand on avait un nombre considérable d'hommes, ou lorsque le terrain n'avait pas des herbes assez hautes pour faire un embrasement, on disposait ces hommes en cercle, et on les faisait tous marcher vers un seul point, en rabattant le gibier (p. I, ch. XI, ode 2, et ch. XV, ode 1, et p. II, ch. III, odes 5 et 6). On faisait souvent deux ou trois enceintes successives de rabatteurs (*Y-king*, art. 8). Ces grandes chasses avaient lieu principalement à la deuxième lune, au mois de février (p. I, ch. XV, ode 1). On chassait ainsi les troupes de cerfs (p. II, ch. III, ode 6), de sangliers (p. I, ch. XI, ode 2), de bœufs p.321 sauvages 1 (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6) Les chasseurs offraient au prince les sangliers de trois ans, et gardaient pour eux les plus petits, qui n'avaient qu'une année (p. I, ch. XV, ode 1). Pour

¹ Le caractère *si*, B. 5671, est traduit ordinairement par rhinocéros, et c'est, en effet, son sens actuel. Lacharme a traduit, tantôt *bos sylvestris*, tantôt rhinocéros. il me semble que les grandes chasses devaient être dirigées surtout contre des troupeaux de bœufs sauvages ou buffles.

conserver les corps des cerfs tués, on les enveloppait avec de la paille (p. I, ch. II, ode 12).

Ces grandes chasses en battue sont tout à fait semblables, à celles que le missionnaire Gerbillon vit, au XVIIIe siècle, en accompagnant l'empereur Khang-hi en Tartarie (voyez Duhalde, t. IV, p.293, édition in-folio). Aux temps décrits dans le *Chi-king*, elles s'exécutaient sur les deux cotés de la vallée du fleuve Jaune, autour du 35e parallèle, dans le Ho-nan, dans le Chen-si oriental, où beaucoup de terres étaient encore sans culture.

Pêche

a

La pêche formait aussi un moyen important de subsistance. On péchait à la ligne (p. I, ch. V, ode 5; p. II, ch. VIII, ode 2); mais le mode habituel était la pêche avec des filets (p. I, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 9). On établissait au bord des grandes rivières une estacade en bois, et on disposait les filets en avant de cette estacade (p. I, ch. VIII, ode 9; p. II, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 5). Le voyageur _{p.322} anglais Lay, que j'ai déjà cité, décrit, dans sa visite à Houng-koung, la pêche au filet, telle qu'elle se fait dans le voisinage de Canton. Il dit qu'on établit au bord des îles du golfe des estacades, avec des treuils pour baisser et lever les filets, qui restent à demeure sous l'eau. Tel semble avoir été l'usage des estacades du Chi-king. « N'allez pas à mon barrage, ne lâchez pas mes filets », dit l'ode 3, ch. V, p. II. Les filets étaient en bambou mince (p. I, ch. VIII, ode 9, et p. II, ch. II, ode 12). Comme ceux qui servaient à prendre les lièvres, ils étaient garnis de sacs (p. I, ch. XV, ode 6), où le poisson entrait et se trouvait pris. L'ode 3, ch. II, p. II, nomme plusieurs espèces de poissons, parmi lesquels

la carpe est mentionnée (voyez aussi p. I, ch. XII, ode 3). On trouve aussi (p. IV, ch. I, art. 2, ode 6, et p. II, ch. IV, ode 8) un certain nombre de poissons cités comme poissons d'étang.

L'habitude de la pêche avait fait construire des barques que l'on dirigeait avec des rames (p. III, ch. V, ode 1). Les barques étaient en bois de cyprès (p. I, ch. III, ode 1; p. I, ch. IV, ode 1), en bois de peuplier (p. II, ch. III, ode 2). L'ode 2, ch. I, p. III, cite un pont de bateaux, établi par Wou-wang, pour passer la rivière Weï du Chen-si.

Culture et pacage

a

D'après les données fournies par diverses odes, principalement du premier livre, la culture avec p.323 irrigation était établie dans la vaste plaine qui forme la vallée inférieure du fleuve Jaune, depuis le défilé des Portes-du-Dragon (*Loung-men* du Chan-si) jusqu'au golfe du Pe-tchi-li, où se jetait alors ce grand fleuve (voy. p. I, ch. III, ode 18; p. II, ch. VIII, ode 5, et ch. VI, ode 8; p. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6). Chaque espace de terrain assigné à une famille de colons était entouré d'une rigole d'arrosage qui formait sa limite (p. II, ch. VI, ode 6), et ces rigoles communiquaient avec des canaux plus larges qui allaient rejoindre le fleuve. Le système complet adopté pour l'irrigation est exposé en détail dans le *Tcheou-li*, qui confirme les indications du *Chi-king* 1.

Hors de la grande vallée, spécialement à l'ouest dans le Chensi, et à l'est vers les monts Thaï du Chan-toung, il existait de

¹ Voyez le *Wen-hian-thoung-khao*, liv. I, premières pages, et le <u>Tcheou-li</u>, <u>section Ti-kouan</u>, <u>art. Soui-jin</u>.

vastes forêts. Les premiers chefs des Tcheou, Koung-lieou et Tanfou, commencèrent le défrichement des forêts du Chen-si (p. III,
ch. I, ode 3, et ch. II, ode 6. On voit dans l'ode 4, ch. II de la IVe
partie, que les habitants du royaume de Lou tiraient des environs
du mont Thaï leur bois de construction. L'ode 6, ch. IV, p. II,
mentionne les grandes troupes de bœufs, de moutons, comme la
principale richesse des familles puissantes, ce qui est naturel chez
un peuple encore peu nombreux, réparti sur un vaste territoire. On
attachait les pieds des chevaux avec des entraves
p.324 pendant
qu'ils paissaient (partie II, ch. IV, ode 2).

On peut faire le relevé des principales espèces de céréales citées dans le *Chi-king*, avec l'indication des localités où elles étaient cultivées. Ces espèces étaient le riz, le froment, l'orge, le blé noir ou sarrasin, les deux sortes de millet, appelées *chou* et *tsi*, qui se rapprochent, l'une du *milium globosum*, l'autre de l'*holcus sorgho*. Les travaux de la culture à chaque lune sont décrits (p. I, ch. 15, ode 1) pour le royaume de Pin (Chen-si, district de Si- ngan-fou, 34e parallèle) et (part. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6) pour le territoire de l'ancien royaume de Chang (Ho-nan oriental, même latitude).

Les semailles du riz et du millet se faisaient au printemps ; elles donnaient lieu à une cérémonie (p. IV, ch. I, art. 2, ode 1) : c'était la célèbre cérémonie du labourage, dont le rituel est décrit dans le Koue-iu, 4e discours, règne de Siouen-wang. L'ode 6, ch. VI, p. II du *Chi-king*, mentionne les sillons tracés par le grand Yu sur la pente du mont Nan-chan, territoire de Si-ngan-fou. L'automne avait aussi la cérémonie des récoltes (p. IV. ch. II, ode 4). La 1e ode, art. II, 1e section de la partie IV, mentionne au commencement de l'été des Tcheou, c'est-à-dire vers avril, la première récolte du millet et de l'orge d'hiver.

Les principaux instruments de la culture, la charrue avec son soc, la houe ou bêche, la faux ou faucille, sont cités dans diverses odes (p. II, ch. IV, ode 6; p. IV, ch. I, art. 1, ode 1; p.325 p. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6). L'arrachage des mauvaises herbes, ou sarclage, est recommandé d'une manière spéciale (p. II, ch. VI, ode 7, et p. IV, ch. I, art. 3, odes 5 et 6). On mettait les herbes en tas, et on les brûlait en l'honneur des génies qui présidaient aux récoltes (p. II, ch. VI, ode 8). Leur cendre fécondait la terre. On prescrivait également de détruire les insectes ou les vers nuisibles. Le sarclage assidu des mauvaises herbes a toujours été recommandé aux cultivateurs par l'administration chinoise; il est noté comme une nécessité par Confucius, par Meng-tseu, et sa continuation pendant vingt siècles est, sans contredit, une cause essentielle de l'étonnante fécondité du sol chinois. Les herbes parasites en ont disparu.

En général, on laissait la terre un an en jachère, et on la cultivait pendant deux ans ; si on y trouvait encore des herbes sauvages la deuxième année, on les arrachait soigneusement (p. II, ch. III, ode 4). Comme dans nos campagnes, la moisson était une époque de grand travail et de réjouissances simultanées (ode 8, ch. VI, p. II). Cette ode dit que les moissonneurs laissent des épis et même de petites bottes d'épis pour les pauvres veuves qui viennent glaner. L'officier préposé à la culture arrive et se réjouit avec les moissonneurs. On faisait alors le partage de ce qui revenait à l'État sur les produits de la moisson.

On voit dans le *Chi-king* plusieurs indices des règlements agraires établis par les Tcheou, et qui _{p.326} sont expliqués en détail par Meng-tseu, liv. I, ch. V. La division des terres est indiquée (p. III, ch. II, ode 6) dans la tribu de leur ancêtre Koung-lieou. Un

cultivateur (p. II, ch. VI, ode 8) dit que l'arrosage arrive au champ de l'État (Koung-thien), et de là aux champs particuliers : ce qui se rapporte à l'ancien système décrit par Meng-tseu, d'après leguel huit familles recevaient à cultiver un espace de terrain divisé en neuf parties, dont la partie centrale formait le champ de l'État. L'ode 2, art. II, ch. I, p. IV, montre Tching-wang, le deuxième empereur Tcheou, nommant des préposés à l'agriculture et ordonnant d'ensemencer les terres ; elle cite la grande division territoriale de 30 li, ou 33 li 1/3 plus exactement. ; ce qui fait 1111 li carrés environ. Elle y place 10.000 individus, labourant deux à deux, ce qui fait environ 1111/10.000 de li carré par individu ; et, comme le li était généralement de 300 pou, cela fait par individu 9999 pou carrés. En prenant la valeur ancienne du meou, 100 pou carrés, on trouve par individu environ 100 meou : c'est le nombre assigné, par plusieurs passages de Meng-tseu, à chaque chef de famille. Le *Tcheou-li*, article du *Ta-sse-tou*, donne aussi le même nombre dans les bons terrains.

Chaque habitation occupée par une famille de colons était située au milieu du territoire assigné à cette famille (p. II, ch. VI, ode 6); elle avait auprès d'elle son jardin, garni de concombres, de citrouilles, de melons, et autres plantes potagères. p.327 Chacune de ces habitations était entourée de mûriers, de jujubiers, et avait sa chanvrière. L'ode 5, ch. IX, p. I, parle du champ de 10 meou où l'on soigne les mûriers: c'est la plantation près de la maison. Le chanvre et ses analogues, la plante *tchu*, la plante *kien*, la plante *ko*, se macéraient dans des fosses (p. I, ch. XII, ode 4). Les feuilles de mûriers servaient à élever des vers à soie (p. I, ch. XV, ode 1). Les femmes spécialement s'occupaient de cette éducation (p. III, ch. III, ode 10). Dans chaque habitation, les femmes

filaient le chanvre et la plante *ko*, tissaient de la toile et des étoffes de soie (p. I, ch. III, ode 2). Le métier, la chaîne et la trame sont cités, ode 9, ch. V, liv. II.

On cultivait l'indigo (*lan-hoa*), ou des plantes analogues, dont on extrayait une teinture bleu-foncé (p. I, ch. XV, ode 1, et p. II, ch. VIII, ode 2). On cultivait aussi des plantes qui donnaient une couleur jaune et rouge (p. I, ch. XV, ode 1). La teinture des étoffes se faisait à la huitième lune, vers le mois de septembre, ainsi que le macérage du chanvre (p. I, ch. XV, ode 1). Les veillées d'hiver étaient occupées au filage, au tissage des étoffes, à la fabrication des cordes (p. I, ch. XV, ode 1). On le chauffait avec du bois de diverses espèces (p. I, ch. XV), et entre autres du bois de mûrier (p. II, ch. VIII, ode 5). p.328

Nourriture habituelle et préparation des substances alimentaires

@

Les grains de riz étaient broyés au pilon (p. III, ch. II. ode 1), pour les débarrasser de leur enveloppe. Le grain nettoyé était ventilé ou passé au crible (même ode, et p. II, ch. V, ode 9); on le lavait et on le cuisait à la vapeur de l'eau bouillante (p. III, ch. II, ode 1). Ainsi se préparaient les gâteaux que l'on mangeait dans les cérémonies. Le blé et les deux espèces de millet, *chou, tsi*, étaient traités de la même manière, et c'est encore ainsi que se fait actuellement le pain en Chine (voyez l'Encyclopédie japonaise, liv. CV, fol. 18 v. et les *Mémoires des Missionnaires*).

Les viandes étaient grillées sur les charbons, ou rôties à la broche (p. III, ch. II, odes 1 et 2), ou cuites dans des marmites, comme le poisson (p. I, ch. XIII, ode 4, et p. II, ch. V, ode 9). On puisait dans la marmite à l'aide de cuillers en bois de jujubier (p. II,

ch. V, ode 9). L'ode 2, ch. III, p. IV, décrit la préparation d'une carpe. Le foie ou l'estomac et le palais des animaux étaient spécialement estimés (p. III, ch. II, ode a). Cette préférence est encore habituelle, comme on le voit dans la description que Gerbillon nous a laissée d'une chasse de Khang-hi (Duhalde, IV. p. 293, édit. in-folio). Dans les habitations ordinaires, on élevait des porcs (p. III, ch. II, ode 6) et des chiens, pour être mangés. Le Chiking mentionne seulement le chien de n 329 garde (p. I, ch. II, ode 12) et les chiens de chasse (p. I, ch. VIII, ode 8, et p. II, ch. V, ode 4); mais l'habitude de manger du chien était dès lors générale en Chine, d'après le *Tcheou-li*, passim, et le *Li-ki*, ch. You-ling. Dans trois passages où Meng-tseu (liv. I, ch. I, art. 13 et 48; liv. II, ch. VII, art. 42) décrit ce qui est nécessaire pour une famille ordinaire de colons, il note les chiens et les truies élevés pour être mangés. Cet usage de la viande de chien se retrouve, comme on le sait, chez les Indiens de l'Amérique septentrionale, et il s'est conservé en Chine. Chaque maison avait aussi son poulailler garni de cogs et de poules (p. I, ch. VI, odes 2 et autres). Les odes du Chi-king et le livre de Meng-tseu ne parlent point d'oies ni de canards privés. On y trouve seulement la mention de ces oiseaux à l'état sauvage ; et de là on peut présumer que ces espèces n'étaient pas encore généralement apprivoisées 1. Cependant un auteur qui vivait sous les Han, 100 ans environ avant J.-C. dit que les oiseaux domestiques cités dans le *Tcheou-li*, article *Tchang-hio*, sont des oies et des canards privés.

¹ M. Dureau de la Malle a fait une remarque semblable dans son mémoire sur l'agriculture romaine, inséré au tome XIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La viande de bœuf et de mouton n'était servie que sur la table des chefs et dignitaires qui possédaient de grands troupeaux (p. II, ch. I, ode 5, et p. III, ch. I, ode 3 ; *ibid.*, p. I, ch. VI, ode 2). Dans les grands repas, on servait huit plats différents p.330 (p. II, ch. I, ode 5). La tortue était regardée comme un mets délicat (p. III, ch. III, ode 7). Le potager de chaque colon lui fournissait des concombres, des citrouilles, des melons (p. I, ch. XV, ode 1, et p. II, ch. VI, ode 6). On mangeait aussi des jujubes, que l'on abattait à la huitième lune, c'est-à-dire vers la fin de juillet (p. I, ch. XV, ode 1). A la même époque, on fendait les grosses citrouilles. Les concombres, les melons et les feuilles des mauves se mangeaient à la septième lune (p. I, ch. XV, ode 1). On mangeait habituellement les pousses tendres des bambous (p. III, ch. III, ode 7).

Toutes les descriptions de repas solennels (p. I, ch. VII, ode 8; p. II, ch. III, ode 1; p. III, ch. III, ode 7, etc.) citent le vin tsieou comme boisson habituelle. Le goût du vin est reproché aux hommes qui se dérangent dans leur conduite (p. III, ch. III, ode 2). Comme aujourd'hui, ce vin était une boisson fermentée extraite du riz (p. I, ch. XV, ode 1); sa préparation peut sembler indiquée en partie dans l'ode 7, ch. II, p. III. Cette ode s'exprime ainsi: « On puise de l'eau dans le ruisseau, et on la transvase; alors on peut arroser de cette eau le riz cuit à la vapeur. » Et à la deuxième strophe: « On puise de l'eau, on la transvase; on peut laver avec cette eau les vases à vin. » Lacharme a traduit la deuxième phrase de la première strophe par : « La vapeur de l'eau bouillante est employée pour faire le vin »; ce qui indique une véritable distillation. p.331 Le texte me paraît moins précis, mais la confection du vin de riz est suffisamment indiquée par l'ode 1, ch.

XV, p. I, où il est dit qu'à la dixième lune on moissonne le riz pour faire le vin du printemps. On laissait ainsi la fermentation agir pendant l'hiver, et le vin se buvait au printemps de l'année suivante ; on le séparait de la lie en le versant dans des herbes ou dans un panier à fond serré (p. II, ch. I, ode 5). Alors il était bon à être servi dans les repas (p. II, ch. I, ode 5 ; p. III, ch. I, ode 5). On mêlait du poivre de Chine, *tsiao* (p. I, ch. XII, ode 2), aux vins, aux mets, pour les rendre odorants.

Le vin était conservé dans des vases ou bouteilles en terre cuite (p. I, ch. XII, ode 7; p. III, ch. II, ode 7). Cette terre cuite ne peut être de la porcelaine ; la porcelaine n'a été d'un usage habituel en Chine qu'à une époque bien postérieure.

Il est à remarquer que le lait n'est pas cité dans le *Chi-king* comme boisson. L'*Y-king*, ch. XXX, cite la vache laitière. On sait qu'en général les Chinois actuels ne boivent pas de lait.

Les gens du peuple buvaient dans des cornes creuses, ou brutes ou taillées (p. II, ch. VII, ode 1; p. I, ch. XV, ode 1). Koung-lieou, l'ancêtre des Tcheou, qui vivait au XVIIIe siècle avant notre ère, après le souverain Thaï-khang, ou, suivant d'autres, après Kie, dernier empereur de la première dynastie, Koung-lieou buvait dans une courge creuse (p. III, ch. II, ode 6). Du temps de la dynastie Tcheou, les princes se servaient de coupes formées d'une pierre p.332 précieuse (p. III, ch. I, ode 5). Aux repas solennels, le vin était servi dans de grands vases appelés *teou, pien, ta-fang* (p. III, ch. II, ode 1; p. IV, ch. II, ode 4) on peut en voir la forme dans l'ouvrage appelé *Tsi-king-tou*, où le célèbre commentateur du temps des Soung, Tchou-hi, a représenté par des figures les vases, les armes, les habillements cités dans les livres sacrés King.

Métaux employés

a

Les indications fournies par le *Chi-king* montrent que l'or, l'argent, le fer, le plomb, le cuivre étaient alors connus des Chinois. L'ode 3, ch. II, p. IV, cite le métal par excellence (l'or) qui s'extrait des mines du Midi, et est remis en tribut par les peuples encore barbares de la Chine centrale. L'ode 4, ch. I, p. III, parle d'ornements en or. On lit la mention de freins d'or, p. III, ch. II, ode 3; de lances argentées ou dorées sur la hampe, p. I, ch. XI, ode 3. Le poitrail des chevaux de guerre était recouvert d'acier (p. I, ch. XI, ode 3). L'or, le plomb, brillants et purifiés, sont mentionnés, p. I, ch. V, ode 1. L'ode 6, ch. II, p. III, parle des mines de fer exploitées dans le Chen-si, par Koung-lieou, dès le XVIIIe siècle avant notre ère. Les armes et instruments en fer sont cités *passim*, dans le *Chi-king*.

Matières travaillées

a

Plusieurs odes (p. I, ch. V, ode 1 ; p. III, ch. I, ode 4 ; ch. III, ode 2) mentionnent l'art de tailler _{p.333} et de polir les pierres précieuses. J'ai cité l'anneau d'ivoire porté par les enfants des hommes riches (p. I, ch. V, ode 6). L'ode 3, ch. II, p. IV, cite l'ivoire (dents d'éléphant) remis comme l'or en tribut par les peuples de la Chine centrale. Les extrémités des arcs étaient souvent garnies d'ivoire travaillé (p. II, ch. I, ode 7).

Armes — Guerre

@

On a dit que la chasse était l'image de la guerre. Cette comparaison devient une réalité dans les déserts de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale. Lorsque les hommes d'une horde se réunissent et sortent de leur canton, leur attroupement a deux objets simultanés : la chasse dans de vastes steppes sans possesseur déterminé, et la guerre avec les autres hordes qui viennent chasser sur ce même terrain vaque. Aux temps décrits par le Chi-king, la majeure partie du pays situé autour de la grande vallée cultivée du fleuve Jaune était à cet état de terrain de chasse indivis entre les Chinois et les hordes indigènes. Les armées chinoises, alors dirigées contre les barbares, chassaient et combattaient tour à tour ; leurs guerriers se servaient des mêmes armes contre les ennemis et contre les animaux sauvages. Cependant diverses odes offrent la description d'armements réguliers dirigés par le souverain ou par un prince chinois contre un autre prince; plusieurs odes dépeignent les postes établis régulièrement sur les frontières. Quelques citations _{n.334} extraites de ces odes donneront une idée de ce qu'était alors l'art de la querre en Chine, et il ne semble pas que les Chinois y aient fait de grands progrès depuis cette première époque. Sauf les armes à feu, qu'ils ont maintenant adoptées, ils sont restés stationnaires en ceci comme en toute autre chose. L'art militaire des Chinois, traduit par Amyot au XVIIIe siècle, et publié dans le tome VII des Mémoires des Missionnaires, a pour base un ancien ouvrage attribué à Sun-tse, général du pays de Thsi, qui vivait près de trois cents ans avant l'ère chrétienne.

Les postes des frontières entre les royaumes en guerre, ou aux abords du pays des barbares, étaient fournis par les colons cultivateurs, qui se relevaient d'année en année ; le service de ces postes était une véritable corvée : de là les regrets des soldats qui les gardaient (p. I, ch. VI, ode 4; p. II, ch. I, ode 7). L'édit qui enjoignait le service régulier aux frontières était inscrit sur une planche de bambou placée au poste (p. II, ch. I, ode 8). Dans les armées chinoises de cette époque, comme dans les armées féodales de notre moyen âge, l'infanterie se composait de colons détournés de leurs travaux, et ces colons se plaignaient amèrement de leur sort (p. I, ch. III, ode 6, et ch. XV, odes 3 et 4; p. II, ch. IV, ode 1, et ch. VIII, ode 3), surtout quand ils faisaient partie d'une expédition dirigée contre les hordes barbares, dans les pays incultes du Nord et du Midi (p. II, ch. VIII, odes 8 et 10); ils avaient $_{p,335}$ la plus grande peur des Hien-yun du Nord, connus plus tard sous le nom d'Hioung-nou (p. II, ch. I, ode 7).

L'élément de l'armée chinoise était le char attelé de deux ou de quatre chevaux. Ce char portait trois guerriers cuirassés : celui du milieu était l'officier ; il avait à sa droite son écuyer, qui lui passait les armes ; à sa gauche, le conducteur (p. I, ch. VII, ode 5). Une troupe de fantassins suivaient le char, et devaient le protéger (p. II, ch. I, ode 7 ; p. IV, ch. II, ode 3). Le terme de char était donc un terme collectif, comme celui de lance dans notre moyen âge. Le *Li-ki* compte par chaque char trois guerriers cuirassés, vingt-cinq hommes à pied devant guider les chevaux et le char sur les cotés, et soixante et douze fantassins armés à la légère le suivant ; mais cette escouade ou compagnie ne devait jamais être complète. L'ode 4, ch. II, p. IV, ne compte que trente mille fantassins pour mille chars : ce qui ne fait que trente hommes à pied par char.

Une autre ode (p. II, ch. III, ode 4) parle d'une armée de trois mille chars, ce qui représenterait, d'après le *Li-ki*, trois cent mille hommes. Lacharme remarque, et je pense ainsi que lui, que le nombre du *Li-ki* doit être très enflé, comme tous les nombres des armées donnés par les auteurs asiatiques. Le cadre officiel n'était jamais rempli.

Le souverain ne marchait qu'avec une garde de deux mille cinq cents hommes, appelés chi. Chaque dignitaire ou grand officier avait une escorte de _{p.336} cinq cents hommes, appelée *liu* (p. II, ch. III, ode 4, et ch. VIII, ode 3). Pour employer nos termes militaires, chi était le régiment, et liu le bataillon. Six chi, ou quinze mille hommes, formaient une armée ordinaire (p. II, ch. VI, ode 9; p. III, ch. I, ode 4). On distinguait les soldats de l'aile gauche et de l'aile droite, suivant la division longtemps usitée dans les marches et campements des hordes tartares (p. III, ch. III, ode 9). Une armée se divisait en trois tan (p. III, ch. II, ode 6). Les six chi paraissent aussi représenter, en général, six sections d'une armée quelconque (p. III, ch. III, ode 9). Dans l'ode 4, ch. I, p. III, le commentaire explique le caractère chi par le caractère kiùn, qui désigne un corps de douze mille cinq cents hommes. Les six chi sont un terme collectif, comme les six king cités dans plusieurs chapitres du *Chou-king* (chapitre *Kan-chi*, ou proclamation du pays de Kan, chapitre *Mou-chi*, ou proclamation dans la plaine de Mou. Le chef de chaque corps se tenait au milieu (p. I, ch. VII, ode 5).

Le char du souverain ou du général en chef avait quatre ou six chevaux, attelés sur une même ligne. Lorsqu'il y avait quatre chevaux, comme c'était l'ordinaire (p. I, ch. II, ode 9 ; p. II, ch. III, ode 4 ; p. II, ch. VII, ode 8 ; p. III, ch. III, ode 7), deux chevaux étaient attelés au timon et deux autres étaient en volée

(p. II, ch. VII, ode 8). Les chevaux des chars étaient cuirassés (p. II, ch. III, odes 4 et 5) p.337 ou protégés sur les cotés par des boucliers (p. I, ch. XI, ode 3); ceux des commandants avaient des freins en or (p. III, ch. II, ode 3), avec un grelot à chaque extrémité du frein (p. I, ch. XI, ode 2; p. II, ch. III, ode 4; p. III, ch. III, ode 7). Les rênes étaient richement ornées (p. IV, ch. II, ode 3) et portaient, par des anneaux de cuir, sur le dos des chevaux (p. I, ch. XI, ode 3; p. IV, ch. II, ode 4). Les chars étaient revêtus sur les côtés de planches, comme défense contre les traits de l'ennemi (p. I, ch. XI, ode 3); ils étaient garnis à l'intérieur de nattes en bambou (p. II, ch. III, ode 4), ou de tapis brodés (p. I, ch. XI, ode 3). Les essieux des chars des chefs étaient enveloppés de soie verte (p. IV, ch. III, ode 3), ou de cuir (p. II, ch. III, ode 4), probablement pour les consolider. Le timon était revêtu de cuir peint en cinq couleurs (p. I, ch. XI, ode 3).

Les princes et guerriers réguliers portaient des casques. Le casque des princes du sang était orné d'un panache rouge en soie (p. IV, ch. II, ode 4). Les guerriers réguliers avaient une épée (p. II, ch. VI, ode 9 ; p. I, ch. VII, ode 5), deux lances, deux arcs (p. I, ch. VII, ode 5 ; p. IV, ch. II, ode 4). Le fourreau de l'épée des chefs se garnissait de pierreries (p. III, ch. II, ode 6) ou d'ornements (p. II, ch. VI, ode 9). Les lances étaient de trois espèces : la lance meou avait 4 mètres (20 tchi des Tcheou) (p. I, ch. XI, ode 3) ; la lance ki (p. I, ch. XI, ode 8) avait 3,2 mètres (16 tchi) : elles étaient placées sur les chars de guerre (p. I, ch. XI, ode 8) ; le javelot $ko_{p.338}$ (même ode) avait 6 tchi (1,20 mètre) et servait aux fantassins. Ces longueurs sont extraites du Li-ki par le commentaire. Toutes les lances portaient des flammes ou

banderoles (p. I, ch. VII, ode 5; p. IV, ch. II, ode 4); la couleur de ces flammes était rouge.

Comme les arcs de chasse, les arcs de guerre étaient en bois garni de soie verte (p. IV, ch. II, ode 4); les arcs des chefs portaient des ornements en ivoire (p. II, ch. I, ode 7). Il y avait aussi des arcs en corne, ou forts comme la corne (p. II, ch. VII, ode 9, et p. IV, ch. II, ode 3): ceux-là lançaient plusieurs flèches à la fois. Pour conserver les arcs, on les enfermait dans des fourreaux de peau de tigre (p. I, ch. XI, ode 3) ou de cuir ordinaire (p. I, ch. VII, ode 4). Chaque fourreau en contenait deux, et ils y étaient serrés avec des bambous, pour les empêcher de se déformer par l'humidité (p. I, ch. XI, ode 3; p. II, ch. VIII, ode 2). Les enveloppes des arcs se faisaient encore, ainsi que les carquois, en peau d'une espèce d'animal marin appelé yu (p. II, ch. I, ode 7, et ch. III, ode 4), lequel peut être un phoque.

Les guerriers cuirassés avaient des boucliers (p. I, ch. I, ode 7; p. III, ch. II, ode 6) et des haches de bataille à manche en bois (p. I, ch. XV, ode 4, et p. III, ch. II, ode 6). Les fantassins n'étaient habituellement armés que de javelots et de lances (p. I, ch. XV, ode 4). L'ode 5, ch. III, p. II, décrit une armée en marche : les chevaux des chars hennissent, les drapeaux et flammes brillent, les fantassins $_{\rm p.339}$ et les aides pour guider les chevaux marchent en silence.

Outre les chars de guerre des chariots chargés de sacs de bagage, et traînés par des bœufs, suivaient l'armée (*Chou-king*, ch. *Wou-mo*; *Chi-king*, p. II, ch. VIII, ode 3); ces sacs étaient à une ou deux ouvertures, et contenaient les vivres (p. III, ch. II, ode 6). Les chars étaient déchargés et rangés autour de l'emplacement du camp (*Y-king*, art. 7). Alors les plus faibles

veillaient à la garde des bagages, tandis que les plus robustes s'avançaient contre l'ennemi.

Les expéditions contre les peuplades indigènes, du Centre, de l'Ouest et du Nord, s'effectuaient à la sixième lune (p. II, ch. III, ode 3), époque de l'année qui correspond à la fin de mai et au commencement de juin. On faisait par jour trente li, environ onze kilomètres, si l'on évalue le li à dix-huit cents tchi de vingt centimètres chacun (p. II, ch. III, ode 3). Pour une grande armée de trois cents chars, dix chars formaient l'avant-garde (même ode).

Les drapeaux représentaient des figures d'oiseaux (même ode), de serpent (p. II, ch. I, ode 8). Ils portaient des grelots (p. II, ch. VII, ode 8) et des rubans (p. III, ch. III, ode 7). Sur l'étendard impérial, on voyait l'image du dragon sacré (p. IV, ch. I, art. 2, ode 8). Les princes du sang, chefs secondaires ou vice-rois, avaient des guidons ou drapeaux (p. IV, ch. III, ode 4). Un guidon, formé d'une perche avec une queue de bœuf, était placé p.340 à l'arrière des chars des chefs d'escouade. On peut voir la représentation de ces drapeaux dans les planches jointes aux éditions impériales du *Tcheou-li* et du *Li-ki*.

querriers portaient des cuissards de couleur, Les s'enveloppaient les jambes de bandelettes (p. II, ch. VII, ode 8). Lacharme dit que cet usage existe encore en Chine pour les piétons. Dans l'ode 8, ch. XI, partie I, un homme du pays de Thsin en engage un autre à le suivre à la guerre, en lui promettant de lui fournir des habits, des souliers, des armes, s'il en mangue. Cette communauté de l'équipement militaire m'a rappelé involontairement le mauvais équipement des soldats chinois

actuels, qui, selon le récit de plusieurs voyageurs, se prêtent tour à tour leurs habits et leurs armes pour passer la revue.

Le commandant d'un corps d'armée avait le titre de *ki-fou* (p. II, ch. IV, ode 1) ou de *chang-fou* (p. III, ch. I, ode 2). Plusieurs odes (p. II, ch. I, ode 7 et autres) désignent le général par le nom de *l'homme illustre*. C'est le prince, le dignitaire.

Le tambour donnait le signal du départ (p. I, ch. III, ode 6), celui de l'attaque et de la retraite (p. II, ch. III, ode 4). Les grands tambours se couvraient avec la peau d'un poisson appelé *tho* (p. III, ch. I, ode 8), et qui paraît être un crocodile, d'après la description de l'Encyclopédie japonaise, kiv. 45, fol. 5, et l'explication du commentaire sur le chapitre Youe-ling du *Li-ki*. Avant le combat, les guerriers s'animaient entre eux en faisant la petite guerre. Ils p.341 sautaient, couraient, se menaçaient de leurs armes (p. I, ch. III, ode 6). Turner, dans son *Voyage au Tubet*, nous décrit une semblable représentation de petite guerre.

Dans l'ode 7, chapitre I, partie III, Wen-wang fait donner l'assaut à une ville murée, et ses soldats montent avec des échelles à crochet. Il fait des prisonniers, et les punit comme des révoltés, en proportionnant leur châtiment à la gravité de leur faute. Il fait couper une oreille à ses captifs, et, en se bornant à cette punition, il passe pour humain et juste. Dans le royaume de Lou (Chan-toung méridional) (p. IV, ch. II, ode 3), l'armée, au retour d'une expédition, se réunit dans le champ d'exercice Pouân-koung. On offre au prince les oreilles coupées ; on amène les chefs enchaînés devant le juge, et ils sont condamnés par sentence régulière. Comme les peuplades d'Amérique, les Chinois faisaient alors très peu de prisonniers ; ils mettaient les chefs vaincus à mort et relâchaient les simples guerriers en leur coupant l'oreille,

comme marque déshonorante, ou pour les reconnaître s'ils revenaient sur eux 1.

Le champ d'exercice de la capitale de Lou était entouré d'un canal, et semé d'ache et d'autres plantes. On y tirait de l'arc, on y faisait le maniement des armes (p. IV, ch. II, ode 3). Près du palais de p.342 Wen-wang, se trouvait un emplacement semblable, nommé Pi-young (l'étang de la Tablette ronde), et destiné aux exercices corporels (p. III. ch. I, ode 8). Ce même champ d'exercice se retrouve sous son fils Wou-wang, dans la ville capitale *Hao* (p. III, ch. I, ode 10). Le *Li-ki*, cité par le commentaire (p. III, ch. I, ode 8, et p. IV, ch. II, ode 3), affirme que l'on donnait aussi au peuple, dans ce lieu réservé, des leçons de morale (littéralement, qu'on lui enseignait les rites). Le *Chi-king* cite (p. III, ch. I, ode 6) des enfants qui ont été élevés convenablement d'après les institutions de Wen-wang.

Organisation générale du gouvernement — Dignités

@

Les chefs secondaires, feudataires du souverain, étaient désignés, en général, par le nom de *heou*, assistants (p. III, ch. V, ode 2, et p. IV, ch. II, ode 4). Ils étaient divisés en trois classes principales, dont les titres spéciaux se retrouvent dans plusieurs odes du *Chi-king*, et qui sont connus, d'après le *Chou-king* et le *Tcheou-li*. Voyez aussi ces noms dans la traduction de Meng-tseu, par M. Stanislas Julien, livre II. Parmi les premiers officiers attachés à l'empereur, le nom du *chi*, l'instructeur, se lit dans le *Chi-king* (p. II, chap. IV, ode 7, et p. III, ch. III, ode 6). Immédiatement au-

_

¹ Ceci résulte de l'explication du commentaire impérial. Le caractère *koue*, B. 12454, veut dire à la fois couper la tête ou couper l'oreille.

dessous du *chi* étaient les ministres, désignés par le terme général p.343 d'officiers de droite et de gauche (p. III, ch. I, ode 4), d'après la place qu'ils occupaient, dans les cérémonies, à côté de l'empereur. Le *Chi-king* nomme parmi eux le *sse-tou*, chargé de la direction de l'administration civile et de l'instruction du peuple (p. III, ch. I, ode 3); le *sse-koung*, chargé des constructions publiques (même ode); le *heou-tsi*, surveillant de la culture (p. III, ch. II, ode 1). On trouve encore dans le *Chi-king* la citation des *ta-fou*, ou grands préfets, préposés aux divers arrondissements de chaque principauté (p. III, ch. III, ode 4, et p. I, ch. IV, ode 10), et celle des *sse*, lettrés ou commis supérieurs attachés à l'empereur (p. III, ch. I, ode 4). L'exposé complet de l'organisation administrative, à cette époque, ne peut bien se voir que dans le *Tcheou-li*. J'ai dit que j'avais entrepris la traduction de ce long ouvrage, et, conséquemment, je n'entrerai pas ici dans de plus grands développements.

Les chefs secondaires, placés à la tête des diverses principautés, recevaient, comme insigne de leur dignité, deux sortes de tablettes en pierre précieuse, dont l'une, le *koueï*, était oblongue, et l'autre, le *pi*, était ovale (p. I, ch. V, ode 1, et p. III, ch. III, ode 5). Quand ils venaient à la cour, ils les tenaient devant leur bouche, en parlant au souverain (*Y-king*, art. 40). Ces visites des chefs devaient se faire à deux époques de l'année, au printemps et à l'automne (p. II, ch. III, ode 9). Diverses odes des première et seconde parties font allusion aux grandes p.344 tournées d'inspection que l'empereur faisait luimême, à des époques semblables, dans les différentes principautés. Cet échange de visites et de tournées est une preuve du peu d'étendue de l'empire chinois aux premiers temps décrits par le *Chiking*. L'ode 3, chapitre III, partie IV, qui se rapporte au temps des Chang (du XVIIIe au XIIe siècle de notre ère), donne, il est vrai, au

royaume du souverain le chiffre rituel de 1.000 li. Mais une autre ode de la première partie (ch. V, ode 7) dit que, du chef-lieu du royaume de Soung, on peut voir celui du royaume de Weï, et Meng-tseu cite (l. I, ch. III), le peu d'étendue du royaume de Wen-wang. « Le chant des coqs et les aboiements des chiens s'entendaient, dit-il, de la résidence royale aux quatre limites du royaume. »

Croyances religieuses

a

Plusieurs odes du Chi-king indiquent, d'une manière irrécusable, la croyance un être suprême, le Chang-ti, le souverain Seigneur. L'ode 2, chapitre I, partie III, dit que Wen-wang honorait le Chang-ti par un culte respectueux, et que de là dériva la prospérité de ce prince et de sa race. Dans la même ode, les compagnons de Wou-wang lui disent, avant la célèbre bataille de Mou-ye: « Le Chang-ti t'est favorable; ne laisse pas ton âme flotter entre la crainte et l'espérance ». La faveur du Chang-ti pour les armes de Wou-wang est célébrée _{n.345} dans les mêmes termes, partie IV, chap. II, ode 4. L'ode 7, chapitre I, partie III, montre le Chang-ti fatigué des fautes des familles Hia et Chang, et appelant la famille Tcheou à les remplacer. C'est le Chang-ti qui dirige Tanfou, ou Thaï-wang, l'ancien chef de cette famille, dans les pays occidentaux. Il protège ses travaux de défrichement, et l'élève à la dignité de chef. Il choisit, parmi ses trois fils, celui qui doit commander. Il encourage son petit-fils, le sage par excellence, Wen-wang 1.

_

¹ Dans la dernière partie de cette ode, le Seigneur suprême est appelé simplement *Ti*, le souverain. Le sens me paraît indiquer nettement qu'il s'agit toujours du Chang-ti, et c'est ainsi que Lacharme l'a entendu.

De même, dans le chapitre III, partie IV, qui contient les chants de la dynastie Chang, l'ode 3 dit que le Chang-ti a choisi l'illustre et courageux Tching-thang pour régner sur les quatre parties de la terre. L'ode 4 célèbre le respect de Tching-thang pour le Chang-ti, qui en fut touché, et appela ce prince vertueux à la tête des neuf régions (tcheou).

Dans les odes du troisième livre *Ta-ya*, qui déplorent la décadence des Tcheou et la misère publique, les plaintes s'adressent au ciel, *thien*, ou *chang-thien*, haut ciel. Les prières de Siouen-wang contre la sécheresse (p. III, ch. III, ode 4) sont adressées à l'être suprême, désigné par le nom de *Chang-thien*, de *Thien*, et aussi de *Chang-ti*. Siouen-wang dit que le Chang-ti détourne ses regards de la terre et l'abandonne.

p.346 Plusieurs missionnaires ont pensé, et il a été répété récemment encore, les Chinois n'ont que iamais qu'une croyance très incertaine dans un être suprême. Cette opinion est fondée sur ce que l'expression thien, ciel, se trouve plus souvent employée par les moralistes chinois que celle de Chang-ti, le Seigneur suprême. Les citations que je viens de rapporter nous montrent les idées des anciens Chinois dans un jour plus favorable. Le Chang-ti est représenté par le Chi-king comme un être parfaitement juste, qui ne hait personne (p. II, ch. IV, ode 8).

L'empereur, le souverain terrestre, avait seul le droit de sacrifier au Chang-ti, le Seigneur suprême, et, d'après le *Koue-iu*, le *Tso-tchouen*, les princes perdirent tout respect envers leur souverain, lorsqu'ils s'arrogèrent ce droit. Dans l'ode 4, ch. II, p. IV, écrite pendant la décadence des Tcheou, le prince du royaume oriental de Lou célèbre les grandes solennités du printemps et de

l'automne. Il adresse ses prières, d'abord au Chang-ti, le Seigneur suprême, qui règne par lui seul, et ensuite au célèbre Ki, autrement Heou-tsi, d'après le nom de la charge qu'il occupait sous Yao. La famille Tcheou prétendait descendre de cet illustre personnage et lui adressait ses prières comme à son protecteur auprès du Chang-ti. Tcheou-koung, dans la même ode ; Tching-thang, dans l'ode 2, chapitre III, partie IV ; Wen-wang, Wouwang, dans les odes qui célèbrent leurs vertus, sont regardés comme autant de protecteurs célestes de l'empire chinois.

p.347 Les génies (*Chin*) composaient autour du Chang-ti une hiérarchie céleste, semblable à celle des dignitaires sous l'empereur. Ces génies habitaient l'air et surveillaient les actions des hommes. Chaque famille avait ses ancêtres pour génies tutélaires. Ainsi, Heou-tsi, Wen-wang, Wou-wang, étaient les génies tutélaires de la famille Tcheou (p. II, ch. VI, ode 5; p. III, ch. III, ode 4). Dans l'ode 8, chapitre II, p. III, faite en l'honneur de Tching-wang, on dit que les génies Chin le reconnaissent roi souverain. Dans l'ode 5, chapitre I, partie II, deux amis disent, en se donnant des témoignages d'affection : « Le génie qui entend nos paroles, les approuve et confirme la concorde de nos âmes. »

On lit dans l'ode 2, chapitre III, partie III : « Ne dis pas : Nul ne le verra, nul ne le saura. On ne peut pas savoir si les esprits supérieurs ne nous entendent pas. »

Outre les génies spéciaux à chaque famille, chaque montagne, chaque grande rivière avait son génie (p. III, ch. III, ode 5). Chaque canton même avait son génie protecteur, et l'esprit de la terre était invoqué dans les solennités qui ouvraient et terminaient les travaux de la culture annuelle.

Aux époques de grande prospérité, les génies apparaissaient sous la forme d'un quadrupède fabuleux, le *khi-lin*, ou d'un oiseau également fabuleux, le *foung-hoang*. L'ode 11, chapitre I, partie I, dit que les trois fils de Wen-wang représentent les pieds, la tête et la corne du khi-lin. L'ode 8, chapitre II, partie III, partie III, partie l'oiseau foung-hoang, qui paraît et se promène, sous le règne de Tching-wang. Le foung-hoang est le phénix chinois.

Sorts — Augures

a

Pour fonder une ville, et, en général, pour toute affaire importante à décider, on consultait les sorts (p. I, ch. IV, ode 6) : ce qui se faisait de deux manières, par une certaine plante appelée chi, ou par l'écaille de la tortue (p. I, ch. V, ode 4; p. II, ch. I, ode 9, et ch. V, ode 1). On ne sait pas bien comment se faisait autrefois la divination par la plante chi. Actuellement on pose à droite et à gauche un paquet de feuilles de cette plante ; on récite des paroles mystérieuses, et, en prenant une poignée de feuilles dans chaque paquet, on augure d'après leur nombre. La divination par la tortue se faisait en posant du feu sur une écaille de tortue, et en augurant d'après la direction des stries que la chaleur y formait. Dans I'ode 3, chapitre I, partie III, l'ancien chef Tan-fou place le feu sur l'écaille de la tortue, avant de se fixer avec sa tribu au pied du mont Khi 1. Des officiers âgés avaient la charge d'interpréter les songes de l'empereur (p. II, ch. IV, ode 8). Des devins interprétaient aussi les songes des hommes _{n,349} puissants

.

¹ Rubruquis raconte, édition de Bergeron, que Mang-lou khan était entouré de devins qui auguraient le succès de ses expéditions, et qu'il retira, d'après leur conseil, ses troupes de la Hongrie.

(p. II, chap. IV, ode 6) ¹. La vue d'une pie était de bon augure (p. I, ch. II, ode 1). Il était au contraire fâcheux de voir un corbeau noir ou un renard roux (p. I, ch. III, ode 16). On n'osait pas montrer l'arc-en-ciel avec le doigt (p. I, ch. IV, ode 7).

Astronomie primitive

a

Les premiers observateurs des astres ont cherché à y lire l'avenir, et ainsi, immédiatement après l'art d'augurer, je dois citer les premiers indices d'astronomie qui se trouvent dans le Chi-king. Sur les vingt-huit divisions stellaires du ciel chinois on en trouve huit mentionnées dans diverses odes 2. Ce sont : Tsan, Mao, Ting ou Yng-tchi, Ho-sing ou San-sing, qui répond à la division Sin, Nieou, Tien-pi, Teou et Ki 3. On y voit aussi la notion de la constellation Tchi-niu, qui répond à la Lyre, et la citation du fleuve Céleste, Thien-han, la Voie lactée (p. II, ch. V, ode 9). Enfin, dans la même ode, la planète Vénus est indiquée par deux noms différents, selon qu'elle paraît à l'orient ou au couchant. La voie lactée est encore mentionnée dans plusieurs odes pl ode 4; ch. III, ode 4). L'ode 9, ch. IV, p. II, contient la mention de la célèbre éclipse solaire de l'an 776 avant J.-C. qui forme le premier repère certain de la chronologie chinoise. L'importance attachée à l'observation des astres peut se déduire de la célébrité de l'observatoire de Wen-wang, appelé la tour de l'Esprit céleste (p. III, ch. I, ode 8), La population entière de la tribu avait concouru à

 1 Le <u>Tcheou-li, section du Tchun-kouan</u>, donne l'énumération des charges de devins et astrologues dépendantes du ministère des rites.

² P. I, ch. II, ode 10; ch. IV, ode 6; ch. X, ode 5; ch. XV, ode 1; P. II, ch. V, odes 6 et 9.

³ La mention des vingt-huit divisions stellaires est dans le *Tcheou-li*, <u>article du *Fong-siang-chi*</u>.

sa construction. Avant Wen-wang, son ancêtre, Koung-lieou, reporté par la tradition au XVIIe ou au XVIIIe siècle avant notre ère, avait déjà déterminé la position de sa résidence par l'observation de l'ombre solaire (p. III, ch. II, ode 6).

Cérémonies et solennités religieuses

a

Les cérémonies solennelles ou sacrifices en l'honneur du Changti et des génies célestes avaient lieu aux deux solstices et aux deux équinoxes. La détermination précise de ces grandes époques de l'année faisait donc partie des rites, et c'est ainsi que l'observation de la longueur de l'ombre du gnomon au solstice d'été, dans la capitale, se trouve mentionnée comme un rite sacré dans le *Tcheou-li*, article du *Ta-ssé-tou*. La cérémonie du printemps, qui commençait au solstice d'hiver, sous les Tcheou, s'appelait Yo. La cérémonie de l'été, à l'équinoxe vernal, s'appelait Si. Celle d'automne, au solstice d'été, s'appelait Tching, et celle de l'hiver, à l'équinoxe automnal, était nommée Tchang (p. II, ch. I, ode 6, et ch. VI, ode 5). p.351 Près du palais impérial (p. III, ch. I, ode 3), un emplacement nommé Che était spécialement consacré au génie de la terre. Vers le commencement de l'année, un sacrifice était fait dans chaque canton au génie producteur de la terre et à l'esprit du lieu (p. II, ch. VI, ode 7; p. III, ch III, ode 4). Un sacrifice analogue se faisait en automne, après la récolte (p. IV, ch. I, art. 2, ode 4). On voit dans le *Tcheou-li*, section du Tchun-kouan, que le droit d'accomplir le sacrifice aux divers esprits célestes était gradué selon l'ordre des dignités et des offices. D'après cette graduation, le bas peuple des campagnes connaissait seulement le sacrifice à la terre et aux esprits secondaires. Ce

règlement dut faciliter l'extension de la croyance aux esprits, déjà assez naturelle à tous les peuples peu éclairés.

Aux mêmes grandes époques de l'année, une cérémonie était faite, dans chaque famille, en l'honneur de ses ancêtres ; elle était suivie d'un grand repas et de réjouissances. Dans cette cérémonie, l'ancêtre principal était représenté par un enfant désigné sous le nom de *Chi* (littéral, le défunt), ou de *Koung-chi*, le défunt illustre (p. II, chap. I, ode 6, et ch. VI, ode 6). Cet enfant se tenait immobile pendant qu'on lui présentait des viandes, des fruits, du vin (p. II, ch. VI, ode 6), et l'on augurait la prospérité future de la famille d'après les paroles qui pouvaient lui échapper (p. III, ch. II, odes 3 et 4). On pensait que c'était le mort qui parlait par sa bouche. Cet enfant venait ensuite prendre sa part p.352 du festin (p. III, ch. II, ode 4), qui durait au moins deux jours 1.

On se préparait à la cérémonie en se lavant le corps et en s'abstenant, pendant plusieurs jours, de paroles et d'actions inconvenantes (p. II, ch. I, ode 6). Les prières se faisaient à la porte de la salle des ancêtres (p. II. ch. VI, ode 5), où se trouvait un tableau généalogique de la famille (p. IV. ch. I, art. 2, ode 8). Pendant ces prières, on apprêtait le repas solennel. Les uns ôtaient le poil des moutons, des bœufs, avec un couteau garni de grelots (p. II, ch. VI, ode 6); d'autres rôtissaient et grillaient les viandes. On extrayait le sang, la graisse des animaux tués; on assaisonnait les mets (p. II, ch. VI, odes 5 et 6). Les agneaux offerts par les princes à leurs ancêtres étaient teints en rouge, couleur des Tcheou (p. II, ch. VI, ode 6). Les princes offraient aussi en

. . . .

¹ Cet usage de représenter l'ancêtre par un enfant de la famille a toujours été conservé en Chine. Il peut se lier à des idées de transmigration des âmes, et rappelle la coutume si connue du Tubet, où les officiers de la cour, à la mort de chaque lama, vont choisir un

sacrifice des taureaux blancs, des taureaux rouges (p. II, ch. II, ode 4).

On invitait au festin les amis de la famille, et on leur donnait en cadeau des étoffes de soie dans des paniers (p. II, ch. I, ode 1). Pendant la fête, on s'exerçait à tirer de l'arc sur un but (p. III, ch. II, ode 2), et chacun de ceux qui l'atteignaient présentait une tasse pleine de vin à celui qui ne le touchait p.353 pas (p. II, ch. VII, ode 6). A table, on plaçait les convives à droite et à gauche du chef (p. II, ch. VII, ode 6), selon leur rang et leur âge (voy. le Tchoung-young, ch. XIX). Les cloches, les tambours et de nombreux instruments de musique retentissaient en signe de réjouissance (p. II, ch. VI, ode 5).

Ces instruments étaient ceux qui composent encore aujourd'hui la musique chinoise. Le *Chi-king* cite le *kin*, espèce de guitare à cinq ou sept cordes ; le *che*, autre guitare à vingt-cinq cordes (p. I, ch. I, ode 1 ; p. II, ch. VI, ode 4) ; des cymbales (p. I, ch. V, ode 2) ; le *cheng*, flûte à plusieurs tuyaux, garnis à leur orifice d'une plaque mince qui vibrait (p. II, ch. I, ode 1 ; p. II, ch. VI, ode 4) ; le *kiun*, sorte de flûte à six trous (p. II, ch. V, ode 5) ; le *tchi*, espèce de cornet en terre cuite, percé de six trous sur le côté ; le *king*, pierre taillée en équerre : on la frappait avec une baguette, comme notre triangle, et elle servait à accompagner la flûte *cheng* (p. II, ch. VI, ode 4, et p. IV, ch. III, ode 1). D'autres instruments sont appelés *tchou*, *yu* (p. IV, ch. I, art. 2, ode 5) ; ils paraissent être des flûtes à plusieurs tuyaux. Il y avait aussi plusieurs sortes de tambours (p. IV, ch. III, ode 1). Le *Tcheou-li* donne beaucoup de détails sur les instruments de musique, dans la

enfant au berceau pour lui succéder, et reconnaissent, à divers signes convenus, son caractère de dalay-lama.

section *Tchun-kouan*. On peut consulter aussi le grand mémoire d'Amyot sur la musique chinoise, tome VI des Mémoires des missionnaires.

Les musiciens ordinaires étaient des aveugles (partie III, ch. I, ode 8 ; p. IV, ch. I, art. 2, ode 5). p.354 L'aveugle arrive, dit cette dernière ode. On se rappellera aussi le passage où le *Chou-king* rapporte la fameuse éclipse de Tchoung-khang : « L'aveugle a frappé le tambour. » L'ode 4, chapitre VI, partie II, cite les chants rituels ya et wan. Suivant le commentaire, les ya sont les chants extraits des deux parties du *Chi-king*, intitulées *Ta* et *Siao-ya*. Les wan désignent des chants extraits des deux premiers chapitres de la première partie, et qui se rapportent aux deux anciens royaumes Tcheou-nan, Tchao-nan, gouvernés par les premiers princes de la famille Tcheou.

Au son de la musique, on exécutait diverses danses. La danse wan était grave (p. I, ch. III, ode 13; p. IV, ch. II, ode 4, et ch. III, ode 1); dans la danse ya, on tenait des deux mains un instrument (p. II, ch. VI, ode 4). On variait les positions du corps en se penchant, en se redressant (p. II, ch. I, ode 5). On dansait aussi en tenant une plume de la main droite et une flûte de la main gauche (p. I, ch. VI, ode 3; p. I, ch. VIII, ode 11). Le Tcheou-li énumère les diverses sortes de danses dans la section Tchun-kouan.

Les dignitaires, reçus à la cour, disaient au souverain (p. II, ch. I, ode 6) :

« Que ta félicité soit comme une montagne considérable, comme une plaine élevée, comme une source perpétuelle ; qu'elle s'accroisse comme la lune qui devient

pleine, comme le soleil se lève; que ton corps se conserve comme les pins et les cyprès dont les feuilles sont toujours vertes.

Dans les repas _{p.355} particuliers, les convives souhaitaient au maître de la maison une vie de mille, dix mille années (p. II, ch. VI, ode 9). Ils lui souhaitaient d'avoir une vieillesse telle que son dos se ridât comme celui du marsouin (p. III, ch. II, ode 2) ; d'avoir, à quatre-vingts ans, la vigueur d'un homme de cinquante ; enfin de conserver sa santé pendant onze mille ans (p. IV, ch. II, ode 4).

Formalités du mariage

@

mariages. Lorsque deux familles voulaient s'allier, la négociation était conduite par un homme et une femme qui allaient faire la proposition dans les deux maisons (p. I, ch. VIII, ode 6; p. I, ch. XV, ode 5). Cet usage existe encore en Chine, en Tartarie, et même dans la Russie centrale. L'entremetteur et l'entremetteuse étaient les représentants des futurs, comme le dit l'ode 5, chapitre XV, partie I: « Sans cognée, comment couper le bois qui sert à faire le manche de la hache ? Sans entremetteuse, comment obtenir une épouse ? » Dans le *Pi-pa-ki*, drame du IXe siècle, l'entremetteuse se présente avec une cognée, comme emblème de sa mission, et cite à ce sujet le passage du *Chi-king*. Le commentaire n'indique point si cet usage de porter une cognée comme emblème est ancien. L'entremetteuse du *Pi-pa-ki* fait

même parade de son _{p.431} érudition, en expliquant au père de la fille qu'elle vient demander, pourquoi elle porte une cognée ¹.

Les mariages se préparaient au commencement de l'année, avant que la glace fût fondue par le retour de la chaleur (p. I, ch. III, ode 9); et la cérémonie avait lieu à la floraison des pêchers (p. I, ch. I, ode 6). La mention de ces époques se retrouve dans le *Hia siao-tching* ². Les chants de réjouissance comparent la mariée aux fleurs du pêcher et de l'abricotier (p. I, ch. II, ode 13).

Lorsque la mariée était d'une famille noble, elle était conduite à son époux (p. I, ch. V, ode 3), sur un char orné des plumes de l'oiseau ti (espèce de pélican, d'après la description du commentaire). Des musiciens et une nombreuse suite l'accompagnaient (p. I, ch. II, ode 1, et *Y-king*, art. 54). L'époux attendait sa future à la porte de la maison (p. I, ch. VIII, ode 3). L'arrivée du cortège était le commencement des réjouissances (voy. p. I, ch. I, ode 1, l'épithalame de Wen-wang).

Wou-wang et son frère Tchao-koung consacrèrent par des règlements spéciaux la sainteté du mariage (p. I, ch. II, ode 6). Cette ode 6 parle du rite des fiançailles et de l'intervention du magistrat. Toute union qui n'avait pas été ainsi consacrée était déclarée illégitime, et les contrevenants étaient punis. L'ode 9, ch. VI, p. I, fait allusion à ces p.432 règlements en nous montrant une jeune fille qui refuse de prendre un époux sans remplir les formalités.

Généralement, on préférait se marier dans son canton. Une princesse du royaume de Weï (Ho-nan) se plaint (p. I, ch. III,

_

¹ <u>Le Pi-pa-ki</u>, traduction de M. Bazin aîné, page 94, tableau VII.

² Voyez ma traduction de cet ancien calendrier. *Journal asiatique*, 3e série, 1840, tome X.

ode 14) d'être mariée hors de son pays. L'ode 9, ch. I, p. I, recommande aux jeunes Chinois de ne pas aller chercher des femmes sur l'autre rive du Han et du Kiang, dans le pays des barbares. Après avoir séjourné quelque temps dans la maison de son mari, la nouvelle mariée retournait passer deux ou trois mois chez ses parents. On voit un exemple de cet usage pour l'épouse de Wen-wang (p. I, ch. I, odes 2 et 3). Il existe encore aujourd'hui en Chine.

La femme légitime ne pouvait être répudiée que pour une cause très grave ; elle était alors presque déshonorée. Ainsi, dans l'ode 10, ch. III, p. I, une femme répudiée se lamente amèrement, pendant que son mari en épouse une autre. Sous aucun prétexte, la femme n'avait le droit de se séparer de son mari. Une princesse, délaissée par son époux qui a pris une maîtresse, parle de celle-ci comme de son amie (p. I, ch. III, ode 3). Dans la Chine de ce comme dans la Chine actuelle, la femme était généralement vouée à un état de soumission inférieure qui tarissait en elle tout sentiment élevé : elle ne devait que servir son mari. L'habitude d'avoir des concubines ou femmes de second rang, outre la femme légitime, était fréquente parmi les chefs. Les concubines sont citées aux art. 33, 37 de l'Y-king. p.433 Chaque femme légitime désirait être enterrée près de son mari (p. I, ch. X, ode 11). On estimait les veuves qui refusaient de se remarier (p. I, ch. IV, ode 1). Une femme mariée ne pouvait, pendant le temps du deuil, entrer dans la maison de ses parents morts (p. I, ch. IV, ode 10); elle ne paraissait pas assez pure pour se présenter dans ce lieu, devenu momentanément sacré.

Les anciens Chinois, comme ceux de nos jours, témoignaient une grande indifférence pour la conservation des enfants femelles : une fille qui naissait était regardée comme une charge pour sa famille, tandis que l'on se réjouissait de la naissance du fils, qui devait être le soutien futur de son père (p. III, ch. II, ode 2). L'ode 5, ch. IV, p. II, établit parfaitement ce contraste en nous représentant la manière dont on accueillait, dans la famille impériale, la naissance d'un garçon ou d'une fille.

« Il naît un fils : il est posé sur un lit et enveloppé d'étoffes brillantes ; on lui donne un demi-sceptre. Ses cris sont fréquents. On revêt d'étoffe rouge la partie inférieure de son corps. Le maître, le chef souverain est né, et on lui doit l'empire. — Il naît une fille : on la pose à terre ; on l'enveloppe de langes communs ; on met auprès d'elle une tuile. Il n'y a en elle ni bien ni mal. Qu'elle apprenne comment se prépare le vin, comment se cuisent les aliments ; voilà ce qu'elle doit savoir ; surtout elle doit s'efforcer de n'être pas à charge à ses parents.

_{p.434} Les Chinois actuels ont encore cet usage de poser une tuile sur les langes de la fille qui vient de naître. Ils l'expliquent en disant qu'autrefois les femmes se servaient d'une tuile pour presser la toile qu'elles tissaient, et ainsi la tuile qu'on apporte près de l'enfant est un emblème qui indique que le tissage de la toile sera sa principale occupation.

Mœurs intérieures

a

Plusieurs odes de la première partie du *Chi-king* (Chants des royaumes) expriment les regrets des femmes tandis que leurs maris sont absents pour le service du prince (p. I, ch. II, odes 3 et 8 ; ch.

III, ode 5; ch. XI, ode 7; ch. XII, ode 10), et leur satisfaction lorsque ceux-ci reviennent (p. II, ch. VIII, ode 4). D'autres odes, composées plus tard, pendant la décadence des Tcheou, déplorent, au contraire, le relâchement des mœurs. Les hommes sont ivrognes et débauchés, les femmes sont impudiques (p. I, ch. III, odes 7 et 9; ch. IV, odes 2, 3 jusqu'à 8; ch. XII, ode 9).

On ne voit dans le *Chi-king* aucun indice qui se rapporte nettement à l'esclavage proprement dit, et ce silence s'accorde avec l'usage de faire peu de prisonniers, que j'ai noté plus haut. Comme les deux termes Nou, peï (esclave mâle, esclave femelle), ne se trouvent pas dans les classes de la population mentionnées par le *Tcheou-li*, que les p.435 domestiques y sont désignés par le nom de *tchin* (serviteur), *tsi* (femme du second rang), les auteurs chinois affirment généralement qu'il n'y avait pas d'esclaves sous les Tcheou 1. Mais cette assertion est contredite par un passage du chapitre *Pi-tchi* du *Chou-king*, où Pe-king, fils de Tcheou-koung, déclare que les valets et les femmes du deuxième rang qui se seront enfuis doivent être rendus à leurs maîtres, et par un passage du *Tcheou-li* lui-même, article *Tchi-jin*, où le vérificateur du marché est chargé de contrôler la vente des hommes, bœufs, chevaux, armes, ustensiles, etc.

Punitions

@

Le supplice de la mutilation est mentionné par le *Chi-king*. Dans l'ode 6, ch. V, p. II, un coupable est condamné à devenir eunuque, et se lamente ; il devient *sse-jin*. Ce nom, qui signifie homme du palais, et qui se lit encore p. I, ch. II, ode 1, désigne depuis

longtemps les eunuques attachés à la cour. Le commentaire du *Chi-king* l'explique ainsi, et les plaintes du condamné de l'ode 6, ch. V, p. II, prouvent qu'il doit subir un supplice grave 2 . La mutilation est mentionnée dans le $_{\rm p.436}$ *Chou-king*, chapitre *Li-king*, parmi les punitions ordonnées par l'empereur Mou-wang.

Proverbes et préjugés

@

On lit dans les odes du *Chi-king* la citation de quelques anciens proverbes chinois ; ils sont tous d'une très grande simplicité et se rapportent aux habitudes de la vie de campagne. En voici quelques-uns :

Il ne faut pas ajouter de la boue à un chemin boueux (p. II, ch. VII, ode 9). — Il n'est pas besoin d'apprendre à un singe à grimper sur les arbres (même ode.) — Le sage lui-même peut déraisonner (p. III, ch. III, ode 2). — Celui qui prend un fer chaud s'empresse de plonger sa main dans l'eau. — Celui qui veut remédier au malheur public est comme un homme qui veut marcher contre un vent violent (p. III, ch. III, ode 3). — La vertu est semblable à un cheveu ; elle est aussi flexible que lui (p. III, ch. III, ode 6).

Il y a encore dans le *Chi-king* d'autres proverbes aussi simples, que je ne citerai pas; mais je rapporterai deux locutions singulières qui se trouvent dans ces anciens chants. L'une se lit p. II, ch. V, ode 3: « Le sage ne parle pas imprudemment, car il y a des oreilles auprès des murs de la chambre »; ce qui correspond à une locution habituelle dans notre langage. L'autre me semble

¹ Voyez l'appendice au chapitre de la population, dans le Wen-hian-thoung-khao.

² Dans le *Tcheou-li*, section Ti-kouan, on voit l'article du *Sse-yin*.

également assez curieuse. Un homme, joyeux de revoir un de ses amis, dit (ode 2, ch. III, p. II) : « Je suis aussi content que si p.437 l'on m'avait donné quinze cents coquilles ou cauris. » Je ferai remarquer ici à la fois la mention de l'ancien usage des coquilles comme monnaie, et la singularité de cette appréciation de la joie en numéraire. Aujourd'hui encore les Chinois disent, en parlant d'un événement heureux : « C'est une joie de mille ou dix mille (sous-entendu pièces de monnaie). » Les romans chinois présentent de fréquents exemples de cette locution, qui semblerait devoir appartenir exclusivement au langage des financiers ; elle se retrouve généralement aussi chez les Anglo-Américains, et caractérise assez bien le développement du pur intérêt matériel chez eux, comme chez les Chinois.

Tels sont les principaux traits caractéristiques que l'on peut recueillir dans le *Chi-king* pour former une esquisse générale des mœurs anciennes des Chinois. Je crois utile d'y joindre un aperçu des faits historiques que ce recueil contient; ces faits, joints à ceux qui sont exposés plus méthodiquement dans le *Chou-king*, ont été les premiers jalons dont s'est servi le célèbre Sse-mathsien au Ier siècle avant J.-C. pour rétablir dans son Sse-ki l'histoire de la Chine ancienne.



DOCUMENTS HISTORIQUES

a

Plusieurs odes citent les noms de quelques-uns des chefs souverains des premières dynasties : les _{p.438} travaux du grand Yu sont mentionnés, p. II, ch. VI, ode 6; p. III, ch. III, ode 7. L'ode 10, ch. I, p. III, dit que le cours de la rivière Foung du Chen-si a été établi par le grand Yu; l'ode 4, ch. III, p. IV, dit positivement qu'Yu délivra le monde de l'inondation. La division de l'empire en principautés par ce prince est citée dans l'ode 5, même chapitre. Kie, le dernier souverain de la dynastie Hia, est nommé dans l'ode 4, ch. III, p. IV. Le chapitre où se trouve cette ode est tout entier composé de chants en l'honneur de la seconde dynastie, celle des Chang, et ces chants sont ainsi les plus anciens de tous. On y trouve (odes 3 et 4) le récit de la naissance miraculeuse de Sie, le ministre de Chun, auguel les Chang faisaient remonter leur généalogie ; la citation de Siang-tou, petit-fils de Sie (ode 4); l'éloge de Tching-tang, le premier empereur Chang (même ode); enfin, dans les odes 3 et 5, celui de Wou-ting, qui régna environ quatre cents ans après Tchingthang. L'ode 3 dit : « Le Seigneur suprême a voulu que Tching-thang eût sous ses ordres les neuf provinces ou régions (tcheou). » Ce sont les neuf régions du chapitre Yu-koung, dans le Chou-king; elles comprenaient le dessous du ciel, thien-hia, ou autrement le monde alors connu des Chinois. « Le dessous du ciel, dit cette même ode, est limité par les quatre mers. » Pour la plupart des Chinois, toute la géographie se réduit encore à ces notions grossières.

L'ode 4, même chapitre, dépeint avec une _{p.439} énergie peu ordinaire l'exaltation de Tching-thang, s'armant, par l'ordre du ciel, contre le tyran Kie :

« Sa résolution est prise ; il saisit une hache, il s'élance comme un feu dévorant ; il s'écrie : Qui osera me résister ? Il défait les chefs de Weï, de Ko ; il attaque le chef de Kouen-ou, et enfin Kie lui-même, le chef souverain des Hia.

Tching-thang coupe d'abord les trois bourgeons qui dépendent de la pousse nouvelle. Kie est la plante, et les autres chefs qui étaient de son parti sont représentés par les trois bourgeons. Cette comparaison est assez singulière.

L'expédition de Wou-ting contre les peuplades étrangères du Hou-kouang, les King-tchou, est mentionnée dans l'ode 5, même chapitre, et Kouo-hing, ministre principal de Tching-thang, est cité dans l'ode 4.

Les odes des premier et second chapitres de la troisième partie Ta-ya célèbrent l'origine de la famille Tcheou et la grande victoire de Wou-wang sur le dernier chef souverain de la famille Chang. L'ode 1, ch. II, rappelle la naissance miraculeuse de Ki, le grand ancêtre de la famille et le premier ministre de l'agriculture sous Chun : de là son nom d'Heou-tsi, surveillant des grains, sous lequel il est invoqué. Koung-lieou, son descendant, qui alla s'établir à l'ouest du fleuve Jaune, dans le Chen-si, est célébré dans l'ode 6, même chapitre, qui est attribuée à Tchao-koung, deuxième frère de Wou-wang. D'après cette ode, Koung-lieou fonda une ville, p.440 détermina sa position ou son alignement par l'ombre solaire, fit construire des maisons pour les voyageurs, et sut traverser les rivières avec des barques ou sur des ponts. En outre, il fit extraire du fer des mines, des pierres des carrières, et régla la taxe territoriale. Le texte n'indique pas le taux de cette taxe. L'ode 3, chapitre I, même partie, ne remonte qu'à Tan-fou,

autrement Kou-koung, l'aïeul de Wen-wang, et raconte que ce chef transporta sa tribu au pied du mont Khi. J'ai déjà cité cette ode, qui dit que Tan-fou et les siens habitaient d'abord dans des cavernes ; j'ai expliqué, par les dévastations des hordes tartares, la destruction rapide des premiers établissements créés par Koung-lieou. Tan-fou est aussi appelé Thaï-wang, le grand roi ou le grand souverain (ode 7, ch. I, p. III). Cette ode nomme ses deux fils, Wang-khi ou Khi-li, et Thaï-pe, entre lesquels Wang-khi, le cadet, est choisi pour succéder au commandement.

L'ode 6 du même chapitre fait l'éloge de Tcheou-kiang, femme de Tan-fou, et de Thaï-jin, sa belle-fille, la mère de Wen-wang. Ce prince et son fils Wou-wang sont célébrés dans un trop grand nombre d'odes pour que j'en fasse ici le relevé détaillé. Les deux frères de Wou-wang, Tcheou-koung et Tchao-koung, ainsi appelés du nom de leurs principautés Tcheou et Tchao, passent tous deux pour avoir composé un grand nombre des chants rituels du *Chiking*; tous deux sont aussi célébrés et nommés dans plusieurs odes. Je citerai, pour Tcheou-koung, p.441 l'ode 4, ch. XV, p. I; l'ode 4, ch. II, p. IV; pour Tchao-koung, l'ode 5, ch. II, p. I, et les odes 11, ch. IV, et 6, ch. II, de la IIIe partie.

Weï-tseu, le frère du tyran Cheou, devint prince de Soung en se soumettant à Wou-wang. Ses descendants, ainsi que les princes de Ki, lesquels descendaient des Hia, conservèrent toujours le privilège de faire, conjointement avec l'empereur de la famille Tcheou, la cérémonie des ancêtres (p. IV, ch. I, art. 2, ode 3). On trouve la citation de ce passage dans le Tchoung-young, ch. XXVIII.

Le fils de Wou-wang, Tching-wang, le roi juste, est célébré dans les odes 7 et 8, ch. II de la IIIe partie. Dans cette même partie du Chi-king, l'ode 1, ch. III, est dirigée contre l'empereur Li-wang, auguel elle rappelle le sort du dernier Chang. L'ode 3, même chapitre, dit que le monde est rempli de brigands, et fait ainsi allusion aux désordres qui augmentaient par l'incurie de Li-wang. L'ode 4 contient les prières de son fils et successeur, Siouen-wang, pour demander au ciel la fin d'une grande sécheresse. Sous ce même prince, l'ode 5 célèbre Chin-pe, oncle de Siouen-wang, et l'ode 6, Tchoung-chang-fou, dignitaire Chi ou instructeur général, au nom du souverain. L'ode 7 décrit la visite du roi de Han à la cour impériale, et vante la richesse de ce pays de Han, précédemment occupé par les barbares Mân. Dans l'ode 8, Chaohou, général de Siouen-wang, marche contre les barbares du Midi, sur le Kiang et le Han, et contre les barbares Y, qui n 442 occupent la vallée du Hoaï. L'ode dit qu'après cette expédition tout est pacifié jusqu'à la mer du Midi; et ici, comme dans le Sse-ki, trente-septième année de Thsin-chi-hoang, cette expression, la mer du Midi, désigne simplement la mer qui borde le Tche-kiang, le pays des Youe d'alors, et s'étend jusqu'à l'embouchure du Kiang.

L'ode 9 célèbre une autre expédition dirigée par Siouen-wang en personne contre les barbares du Hoaï, dans les pays de Po, de Siu, dont les noms désignent encore aujourd'hui des districts de la rive gauche du Hoaï. Siouen-wang soumet tout devant lui. Le style de cette ode est très emphatique. Une telle ardeur guerrière ne se voit que dans trois ou quatre odes du *Chi-king*, et ce sont des odes *officielles*. Les expéditions que je viens de mentionner eurent lieu vers l'an 826 avant notre ère.

Les troubles du règne d'Yeou-wang sont annoncés dans l'ode 9, ch. IV, p. II, par la mention de la célèbre éclipse solaire de l'an 776, qui commence la chronologie certaine de la Chine. Les odes 7, 8, 9 du même chapitre déplorent les folies de la belle Pao-sse, qui perdit Yeou-wang, et le désordre général de l'empire. Les odes 8, ch. IV, et 3, ch. V, partie II ; les odes 9 et 10 du chapitre III, partie III, ont rapport au même sujet. « Jamais les malheurs ne cesseront, dit l'ode 10, tant qu'il y aura à la cour la femme et les officiers-eunuques. » Ceux-ci sont désignés par le caractère sse, littéralement, p.443 officiers du palais ; et l'interprétation des commentateurs est vérifiée par l'ode 6, ch. V, p. II, où un homme se désespère d'être condamné à être sse dans le palais, en punition d'une faute grave. Après la réintégration dans la capitale du fils d'Yeou-wang, le faible P'ing-wang, on voit des sse ou eunuques attachés au palais de Siang-koung, prince de Thsin (p. I, ch. XI, ode 1).

Dans ce même chapitre XI, partie I, qui contient les chants du royaume de Thsin, l'ode 6 déplore la mort de trois frères tués sur la tombe de Mou-koung, l'an 621 avant Jésus-Christ. Le Tsotchouen compte cent soixante et dix-sept individus tués ou enterrés vivants aux funérailles sanglantes de ce prince. L'ode s'étonne de ce sacrifice barbare, dont la coutume avait été récemment prise des Tartares.

J'ai cité les noms de plusieurs peuplades étrangères qui se lisent dans le *Chi-king*. On y voit, au nord et au nord-ouest, les Hien-yun et les Joung, qui occupèrent le plateau de Thaï-youen sous Siouen-wang (p. II, ch. III, ode 3); au midi, les Mân et les King, fixés dans les vallées du Kiang et du Han (p. III, ch. III, ode 6); et à l'ouest, les peuples incivilisés de Hoaï et de Siu. Ces sauvages voisins venaient piller les colons jusque dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, et l'on reconnaît ainsi parfaitement les

limites de l'empire chinois de ce temps. Les premières principautés ou divisions feudataires établies par Wou-wang étaient, en général, p.444 de peu d'étendue. Dans l'ode 7, ch. V, p. I, une princesse de Weï regrette de ne pouvoir aller auprès de son fils, devenu prince de Soung ; et « cependant, dit-elle, de notre canton ou bourg de Weï, on peut voir celui de Soung en se tenant debout. La petite rivière qui sépare les deux pays peut se traverser en y jetant quelques joncs. »

Les guerres de petit royaume à petit royaume, qui se multiplièrent pendant la décadence des Tcheou, désolèrent les campagnes et ruinèrent les petits cultivateurs, comme on le voit par différentes odes. Dans l'ode 16, ch. III, p. I, des familles du pays de Weï fuient pour éviter les malheurs de la guerre. Dans l'ode 6, ch. IV, p. I, un prince de Weï recule, l'an 660, devant les barbares du Nord, et passe de l'autre côté du fleuve Jaune, pour se fixer sur le territoire de Koueï-te-fou. Les odes 6 et 7, ch. VI, p. I, déplorent les guerres intestines au temps de P'ing-wang. Dans l'ode 5, même chapitre, une femme est abandonnée par son mari, qui ne peut plus la nourrir. Des colons émigrent des environs de P'ing-yang-fou (p. I, ch. IX, ode 7). D'autres émigrants se plaignent dans les odes 7, ch. III, et 4, ch. IV, p. II. Un orphelin déplore son isolement, p. I, ch. X, ode 6. Un pauvre se lamente, p. II, ch. VIII, ode 6. Un homme s'écrie, même chapitre, ode 9 :

— Si mes parents avaient su que je serais si misérable, ils ne m'auraient pas mis au monde!

Le même regret de vivre se voit ode 8, ch. IV, p. II. L'ode 10, chap. II, p. III, accuse la mollesse des _{p.445} hommes honnêtes qui se tiennent tranquilles comme l'enfant *Chi*, le simulacre du mort

dans les cérémonies ; elle leur recommande d'écouter les plaintes des pauvres cultivateurs, qui portent sur leurs épaules les herbes coupées (c'est-à-dire qui exécutent les travaux pénibles). L'ode 1 du même chapitre regrette l'ancienne majesté de la cour impériale.

Telles sont à peu près les données que fournit le *Chi-king* pour l'histoire des guerres et révolutions de la Chine ancienne. On a vu les données bien plus nombreuses qu'il nous présente pour l'histoire des mœurs de ce premier âge, et qui servent de pièces justificatives aux développements du *Li-ki*, comme les autres sont devenues la base des mémoires de Sse-ma-thsien.

J'avais dressé, pour compléter mon travail, une table des quadrupèdes, oiseaux, poissons, reptiles et végétaux cités dans le Chi-king: Toutes les odes de ce recueil se rapportant à des pays compris entre les 33e et 38e degrés de latitude, il m'avait paru curieux d'étudier ainsi les espèces du règne animal et du règne végétal qui existaient autrefois sur cette zone de l'Asie orientale, et je dois dire que cette même pensée est venue avant moi à un auteur chinois, qui a écrit un traité spécial précisément sur ce sujet. M. Julien a bien voulu extraire pour moi de sa bibliothèque cet ouvrage, orné de figures, et mentionné dans la chrestomathie de M. Bridgman; j'ai pu consulter, d'ailleurs, les identifications données par M. Rémusat dans sa table _{p.446} générale de l'Encyclopédie japonaise, t. XI des Notices des manuscrits. Malheureusement, ces secours étaient encore insuffisants pour obtenir une identification certaine de tous les noms cités dans le Chi-king, avec les espèces que nous connaissons. Les animaux peuvent se reconnaître, en général, parce que leurs noms n'ont pas varié ; les figures de l'Encyclopédie japonaise et du traité que j'ai cité se joignent utilement aux descriptions, et cet examen montre que diverses espèces, telles que le tigre, le léopard, le rhinocéros, le chacal, ont été successivement chassées de la Chine septentrionale et centrale par les progrès des défrichements. On trouve la mention certaine du singe, et l'éléphant paraîtrait aussi avoir existé dans la Chine orientale, du 25e au 28e degré de latitude. Mais il y a encore des incertitudes pour quelques espèces, dont la description est mêlée de fables. Quant aux végétaux, les figures du Pen-Tsao, de l'Encyclopédie japonaise et du traité chinois, sont d'une incorrection excessive, et les descriptions sont très vagues. L'auteur du traité prouve même que souvent un seul et même nom désigne des espèces végétales différentes dans les diverses parties de la Chine, et les commentateurs varient euxmêmes souvent sur l'identification du nom du Chi-king avec les plantes qu'ils connaissent d'après leur Pen-tsao.

Avec des éléments si incertains, je crois plus prudent de ne pas publier la table que j'avais préparée; je renverrai aux notes jointes par Lacharme à sa _{p.447} traduction du *Chi-king*, et je terminerai ici mes recherches sur ce monument si curieux et si authentique de l'ancienne civilisation chinoise.

